

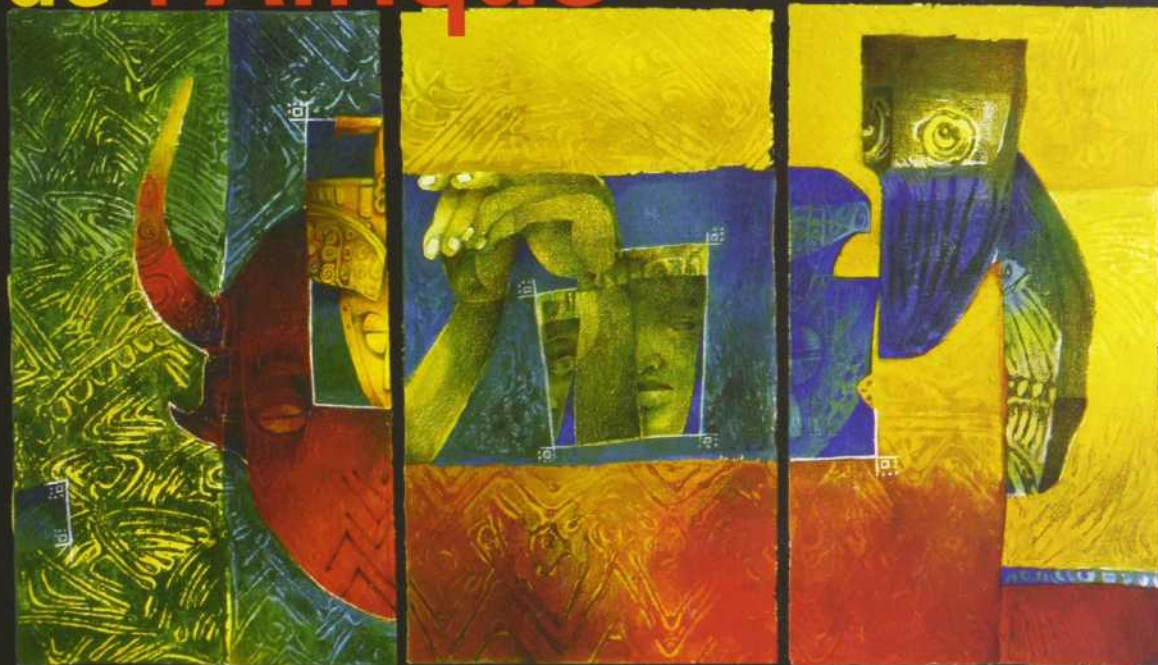
Le sens du dialogue interreligieux
Entrevue avec Jean Mouttapa

ReLations

société politique religion

NUMÉRO 713
DÉCEMBRE 2006

Les veines ouvertes de l'Afrique



À qui profite l'extraction minière?
La filière de la spéculation
Les mains sales du Canada
Complices malgré nous

4.95 \$



ARTISTE INVITÉE :
MARIE-DENISE DOUYON

Relations

NUMÉRO 713, DÉCEMBRE 2006

ACTUALITÉS	4
HORIZONS	
L'art : dialogue entre foi et culture Jan Koenot	9
AILLEURS	
Le cri du Lesotho Lise Gagnon	28
CONTROVERSE	
Marie : figure libérante ou aliénante? Louise Melançon Marie Gratton	30 31
REGARD	
Le sens du dialogue interreligieux Entrevue avec Jean Mouttapa	32
EN BREF	35
MOTIFS	
Le cœur double de Lord Durham Jean-Marc Desgent	36
MULTIMÉDIAS	38
LIVRES	40

Couverture : Marie-Denise Douyon, *Le chant du rossignol*, 1998-1999 (tryptique), monotype, 70 cm x 45 cm x 3

dossier

10 LES VEINES OUVERTES DE L'AFRIQUE	10
L'image que nous avons de l'Afrique est souvent celle d'un continent pauvre et à la dérive, livré aux épidémies et à la famine. Pourtant, en plus de son impressionnante diversité géographique et culturelle, ce continent possède de grandes richesses naturelles. Pourquoi ne profitent-elles pas à ses citoyens? Ce dossier veut faire la lumière sur le pillage systématique des ressources naturelles de l'Afrique, pillage qui se solde par une violation éhontée des droits des Africains et par des tragédies humanitaires aux conséquences funestes pour leur développement social, politique et économique.	
À qui profite l'extraction minière? Entrevue avec Bonnie Campbell	12
Un débat pancanadien Denis Tougas	17
La filière de la spéculation Fodé-Moussa Keita	18
Les mains sales du Canada Lindlyn Tamufor	20
Résistance et dissidence Lindlyn Tamufor	21
Un code de conduite obligatoire David Fines	23
Complices malgré nous Patrick Martineau	24

ARTISTE INVITÉE

Marie-Denise Douyon, d'origine haïtienne, puise son inspiration à la source de sa culture ancestrale, aux racines de l'Afrique. Sa dernière série rend hommage au courage et à la noblesse des peuples massaï. Ces huiles sur bois, vibrantes d'émotions et de lumière, témoignent de la richesse d'un univers traditionnel et de la grandeur d'un patrimoine culturel en voie de disparition. Ses œuvres récentes – d'expression figurative – s'inspirent directement de proverbes, d'adages, d'images, de contes ou de chants reliés aux traditions orales d'Afrique et d'Amérique. Elles tracent un parallèle fascinant entre le langage pictural et la parole, de même qu'entre l'art contemporain et certaines techniques artisanales – comme celles des forgerons du vaudou. Pour en savoir plus sur l'artiste et sur sa démarche, consultez son site : <www.mariedenisedouyon.net>.

Revue fondée en 1941

Relations est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de personnes engagées dans la promotion de la justice.

BUREAUX
25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél. : 514-387-2541
téléc. : 514-387-0206

relations@cjf.qc.ca
www.revuerelations.qc.ca

DIRECTEUR
Jean-Marc Biron
RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Claude Ravet
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Marco Veilleux
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Louise Dionne
DIRECTION ARTISTIQUE
Mathilde Hébert
ILLUSTRATIONS
Goldstyn, René Lavoie

RÉVISION/CORRECTION
Éric Massé
COMITÉ DE RÉDACTION
Gregory Baum, Céline Dubé,
Guy Dufresne, Jean-François Filion,
Élisabeth Garant, Nicole Laurin,
Guy Paiement, Rolande Pinard
COLLABORATEURS
André Beauchamp, Dominique Boisvert, René Boudreault,
Marc Chabot, Jean-Marc Desgent,
Jean-Marc Éla, Osire Glacier,
Vivian Labrie, Jean-Paul Rouleau

IMPRESSION
Impart Litho, Victoriaville
Les articles de Relations sont répertoriés dans Repère et dans l'Index de périodiques canadiens, publication de Info Globe.

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

ABONNEMENTS
Ginette Thibault
8 numéros (un an) : 35 \$ (t. i.)
Deux ans : 65 \$ (taxes incluses)
À l'étranger : 45 \$ Étudiant : 25 \$
Abonnement de soutien : 100 \$
TPS : R119003952 TVQ : 1006003784

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Canada

Envoi de Poste-publication
Enregistrement n° 09261

Éloge de la solidarité

D'abord, le rapport du Fonds mondial de la nature, *Planète vivante 2006*, sonnait l'alarme. «La capacité de régénération de la Terre ne peut plus désormais suffire à la demande des humains, qui transforment en déchets les ressources plus vite que la nature ne peut les régénérer» et menacent d'épuisement les écosystèmes naturels. La population animale, en 30 ans, aurait fondu de près du tiers. Quelques jours plus tard, le rapport de Nicholas Stern, sur les conséquences économiques du réchauffement climatique, enfonce le clou. Si rien n'est fait dès maintenant, une crise économique de l'ampleur de celle de 1929 attend les pays développés. On aurait à faire face, à brève échéance, à des inondations, un manque d'eau potable, des pénuries de récoltes et de poissons, des cen-

de production qui saccage la Terre pointent du doigt, effarés, le cul-de-sac où nous nous engouffrons à vive allure.

Un geste révolutionnaire consisterait à appliquer courageusement les freins. *L'American way of life* semblait fondée sur un rêve, elle s'avère plutôt cauchemardesque. La production déchaînée et la consommation boulimique ont transformé le monde en réserve de matières premières et d'énergies soi-disant inépuisables, selon le dogme capitaliste de la croissance illimitée et de la maximisation du profit. Sous la promesse du bonheur de l'humanité se cachait une perversion fondamentale, la satisfaction mesquine, autant insatiable que sans avenir, d'une minorité repue et aveuglée par son pouvoir technique et économique.

Une politique écologique est urgente et prioritaire, mais pas suffisante. C'est notre regard sur le monde et notre rapport à lui qu'il faut changer. Notre manière de vivre. La mainmise technique sur le vivant, la marchandisation du monde, la science sans conscience, l'affairisme sans jugement, la société spectacle, la dépolitisation technocratique, la poursuite effrénée du provisoire et du «prêt-à-jeter», qui laissent une terre dévastée comme jamais. La tâche est vaste et radicale. Elle touche la racine des choses.

Or, Stephen Harper ose même tourner le dos à Kyoto et tergiverse sur les mesures environnementales à prendre. Comme son ami Bush. Cette fuite en avant n'est pas étrangère à une certaine pensée religieuse qui voit dans la destruction du monde un pas encourageant vers Dieu! L'influence des courants fondamentalistes chrétiens derrière le gouvernement Harper – un des principaux conseillers de la ministre de l'Environnement n'en est-il pas issu? – est à cet égard inquiétante.

On aura beau la fuir, la réalité nous rattrapera toujours. La lucidité – «la blessure la plus rapprochée du soleil» (René Char) – est ainsi de mise. Elle pénètre l'évidence des choses et la retourne comme un gant, laissant à vif les injustices «naturelles» sur lesquelles l'ordre établi se fonde. Elle fait l'éloge du partage et de la solidarité plutôt que l'éloge indécent de la richesse et impulse au combat pour empêcher que le monde ne se défasse, comme disait Camus.

Dans cette perspective, une petite nation comme la nôtre, si elle le veut, a certainement un avenir politique. Sa force, elle doit la trouver dans la culture et dans l'art. Sa grandeur, elle ne peut la tenir d'une élite, mais du pouvoir citoyen et du projet de société qu'elle est capable de mettre en branle. C'est là la garantie de ne pas être le laquais des puissances qui l'entourent, pantin à leur service ou ripailleuse de miettes.

Le temps de Noël ramène à nos oreilles un vieux récit. Dieu, créateur, contemplant la souffrance du monde, aurait décidé de quitter l'Éternité où il trônait tout puissant, à l'abri de l'histoire, et de faire sa demeure dans le monde, se dépouillant entièrement de sa condition divine. Il serait né dans une étable, couché dans une mangeoire. Aurait partagé son existence auprès des pauvres, combattu l'injustice, appelé à la solidarité et au partage. Il aurait fini sa vie sur un gibet, condamné pour subversion, par les maîtres de son temps, et abandonné de Dieu. Comme bien d'autres avant lui et après. On raconte cependant qu'on peut l'apercevoir encore parmi les hommes et les femmes luttant avec acharnement contre le destin, pour l'avenir du monde...

JEAN-CLAUDE RAVET



Marie-Denise Douyon,
Makonde I (détail),
2006, huile sur bois
et canevas – buste
en bandes de plâtre,
155 cm x 51 cm

taines de millions de déplacés de par le monde. Le dossier de *Relations* de mars 2005, *L'urgence écologique*, le rappelait déjà avec force. Ce qui change, c'est que des voix s'élèvent du cœur du système et non plus de sa marge contestatrice. Ceux-là même qui jouissent aujourd'hui de la manne financière et productive d'un mode



Sommet de la Francophonie : un premier bilan

Le XI^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu les 28 et 29 septembre dernier à Bucarest, en Roumanie, marque l'arrivée d'une douzaine de pays au sein de l'organisation.

LOUISE BEAUDOIN

L'auteure, professeure associée au Département de science politique de l'UQAM, a été ministre des Relations internationales du Québec et, à ce titre, responsable de la Francophonie

C'était la première fois que les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de cette organisation internationale se réunissaient dans cette région du monde. Ils voulaient ainsi marquer l'importance qu'ils accordent à l'arrivée dans la Francophonie d'une douzaine de pays d'Europe centrale et orientale.

Dans un premier temps, il faut signaler que le processus d'élargissement s'est poursuivi avec l'adhésion, comme nouveaux membres de plein droit, de l'Albanie, d'Andorre, de la Macédoine et de la Grèce; comme membres associés, de Chypre et du Ghana; comme observateurs, du Mozambique, de la Serbie et de l'Ukraine. Ce qui porte à 68 le nombre d'États et de gouvernements participant à l'Organisation internationale de la Francophonie. L'avenir de la langue française préoccupant peu la plupart de ces pays, il faut en conclure que la Francophonie a choisi de privilégier sa mission politique tout en s'affirmant, sur la scène mondiale, en tant que regroupement géoculturel favorable à la diversité linguistique et culturelle. Les pays membres, anciens ou actuels, ont tout de même pris un certain nombre d'engagements relatifs à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, ce qui doit être considéré comme une avancée lorsqu'on sait que le français est en repli dans

l'ensemble de ces institutions. Un *vade-mecum* énumérant de façon précise les obligations de chacun a été adopté après d'âpres discussions.

Reste à voir si ces bonnes intentions seront suivies d'effets et si la tendance

constatée au cours des dernières années en faveur de l'utilisation d'une langue unique dans les enceintes internationales, souvent avec la complicité de pays francophones, pourra être inversée.

Comme prévu, mais encore plus, le Liban a été au cœur des discussions de ce XI^e Sommet. D'abord parce les autorités roumaines, à l'instigation du président Jacques Chirac, ont invité le premier ministre Fouad Siniora plutôt que le pro-syrien président Émile Lahoud à participer au sommet. Une partie de bras de fer entre la présidence libanaise et le gouvernement s'en est suivie; le gouvernement a tenu bon et c'est le ministre de la Culture, Tarek Mitri, qui a occupé le siège du Liban. Ensuite, parce que le Canada

XI^e Sommet de la FRANCOPHONIE

Grâce aux technologies de l'information dans l'éducation, les peuples pourront communiquer, coopérer et fraterniser pour que la société du savoir puisse rassembler dans la paix et l'harmonie...





L'accès des femmes aux ministères ordonnés

– fidèle à sa position dans le conflit qui a opposé cet été Israël au Hezbollah – a mis son *veto* à un amendement libano-égyptien rappelant les conséquences dramatiques pour la population libanaise des attaques israéliennes. Le Canada a accepté un compromis après plusieurs heures de négociations particulièrement tendues, mais les journalistes et observateurs ont souligné qu'en s'isolant ainsi, Stephen Harper avait raté son entrée en Francophonie; alors que Jean Charest, à l'instar de tous les premiers ministres québécois avant lui, jouait son rôle et occupait toute la place que lui autorise le statut particulier du Québec.

Le thème des technologies de l'information dans l'éducation, qui aurait dû normalement être au cœur du sommet, a été largement éclipsé par la question du Liban et d'autres dossiers politiques préoccupants. On a quand même discuté de cette question éminemment importante pour le développement des pays du Sud et plusieurs pages de la déclaration finale y sont consacrées. Le Québec et nos universités, notamment l'UQAM, à laquelle est rattachée la Télé-université, sont fort bien préparés à répondre aux besoins criants qui s'expriment dans ce secteur et l'on peut espérer qu'une fois la poussière du sommet retombée, la Francophonie donnera suite aux demandes pressantes de certains pays en matière d'éducation et de transition vers la société du savoir.

Le bilan de ce XI^e Sommet est contrasté. Le plus inquiétant étant sans doute qu'avec cet élargissement sans fin, la Francophonie risque de se diluer et de perdre de vue sa mission essentielle: s'assurer que le français demeure une grande langue internationale. Mais le pire n'est pas certain... Peut-être qu'au contraire, le rayonnement du français et le pluralisme linguistique seront-ils mieux assurés ainsi. L'avenir nous le dira. ●

Les 27 et 28 octobre dernier, à Montréal, plus de 130 personnes se sont rassemblées pour débattre d'une question incontournable pour la crédibilité de la foi et l'avenir de l'Église.

MARCO VEILLEUX

Organisé par le Centre justice et foi, en partenariat avec le Centre Saint-Pierre, Femmes et Ministères et L'autre Parole, ce colloque avait pour titre «L'accès des femmes aux ministères ordonnés dans l'Église catholique: une question réglée?» Véritable succès d'assistance – faisant mentir ceux qui croient qu'il n'y a plus personne qui s'intéresse à ce débat –, ces assises ont été l'occasion de constater que, malgré l'interdit «officiel», des recherches et des expérimentations se poursuivent au sein même du catholicisme.

En effet, des catholiques déconstruisent les arguments qui servent à justifier le refus d'ordonner des femmes, reconnaissent le discernement de celles qui aspirent au diaconat et au presbytérat, renouvellent la théologie des ministères, expérimentent d'autres pratiques de leadership ecclésial et s'intéressent à l'expérience des Églises qui ont ouvert la voie ministérielle aux femmes.

Ainsi, lors de la conférence inaugurale du colloque, l'exégète Olivette Genest a relu, à la lumière de l'exégèse biblique, les arguments avancés par les autorités romaines pour refuser l'accès des femmes aux ministères ordonnés. Selon elle, «les passages bibliques retenus comme réservant le sacerdoce ministériel aux hommes sont fort vulnérables. En leur qualité de textes mar-

ginaux et mineurs par rapport au grand enjeux théologiques et christologiques de la Bible, ils ne peuvent guère servir à étayer des conclusions doctrinales en théologie des ministères. Surtout, étant donné leur complexité, ils demeurent en attente d'une herméneutique plus poussée».

Le lendemain matin, Marie-Thérèse van Lunen Chenu, cofondatrice de l'association française Femmes & Hommes en Église, a rappelé que «si, dans la société civile des pays qui se réfèrent à la norme des droits humains, le sexisme est prohibé par les lois mais perdure dans les mœurs, dans les structures institutionnelles catholiques, le sexisme est encore la règle – à la fois dans les mœurs et dans les lois». Cet enfermement du catholicisme sur lui-même pourra-t-il perdurer? Susan Roll, théologienne de l'Université Saint-Paul, a ensuite parlé de l'impact «symbolique», pour les croyantes, de la non-représentation des femmes au sein de la hiérarchie catholique – en termes d'image de soi, de rapport au pouvoir et de rapport au sacré. Puis, Pauline Jacob – dans la foulée de sa thèse doctorale soutenue à l'Université de Montréal –, a rendu compte de sa recherche fort interpellante auprès de femmes qui discernent présentement un appel à l'ordination dans l'Église catholique du Québec.

En après-midi, une table ronde à teneur œcuménique a permis à Patricia Peacock, prêtre anglicane, et à Faye Wakeling, ministre de l'Église unie,



d'exposer les processus et instances de décision, au sein de leur Église respective, ayant favorisé l'accès des femmes aux ministères institués. En écho à ces présentations, Gisèle Turcot, ancienne présidente de la Conférence religieuse canadienne, a dressé l'historique et le portrait de la situation actuelle au cœur du catholicisme où, malgré le « blocage romain », de multiples lieux d'expérimentation, de résistance et de discernement s'organisent.

À partir de ces riches exposés – et sous l'habile animation de la sociologue Marie-Andrée Roy –, ce colloque a permis aux participantes et aux participants de s'approprier le débat par le biais d'un travail en ateliers, où ils ont pu élaborer des pistes d'action pour contrer le sentiment d'impasse et interpellier l'institution. Ces pistes se regroupent en cinq volets : 1) mettre en réseau les femmes qui discernent un appel à l'ordination et établir des alliances entre différents groupes nationaux, internationaux et œcuméniques qui sont préoccupés par cet enjeu; 2) rompre le silence sur la question de l'ordination des femmes en développant des stratégies de communication pour que ce débat soit présent dans l'espace public et pour que les « pratiques ministérielles » qu'accomplissent déjà nombre de femmes dans l'Église catholique soient enfin reconnues; 3) faire mieux connaître la recherche, les arguments favorables à l'ordination des femmes et la fragilité des positions romaines par un travail d'éducation et de sensibilisation de la population; 4) interpellier nos évêques, leur présenter des candidates au sacerdoce soutenues et accompagnées par des communautés chrétiennes et leur demander de tenir compte de ce discernement; 5) enfin, mettre en œuvre des actions ponctuelles : colloques, interventions médiatiques, activités attirant l'attention sur un « autre visage » de l'Église.

Une liturgie d'envoi, présidée par Annine Parent, a conclu ces assises en célébrant la reprise d'une parole col-

lective, au sein du catholicisme québécois, sur cet enjeu fondamental.

« Obéir, c'est aussi résister! », disait le théologien Marie-Dominique Chenu, réduit au silence par Rome en 1954 pour avoir soutenu les prêtres-ouvriers. Cette résistance – et les pistes d'actions pour l'incarner – a été le

ressort de ce colloque (un enregistrement DVD de l'événement, pouvant servir d'outil d'animation et de réflexion, est disponible au Centre justice et foi). ●

Censure et corruption en Chine

Le 23 novembre 2006, la 17^e Journée de soutien aux journalistes emprisonnés, organisée par Reporters sans frontières, nous a rappelé que censure et corruption riment violemment en Chine.

JEAN-CLAUDE RAVET

Plus de 120 journalistes sont actuellement emprisonnés dans le monde. De ce nombre, une trentaine rien qu'en Chine. Leur crime : divulguer des vérités gênantes. Corruption, mensonge, violence, répression... autant de réalités qui rendent passible de châtiement quiconque les rend publiques. Se rappeler le nom des victimes et le pourquoi de leur arrestation, participer à des campagnes de soutien, faire pression pour leur libération, c'est au moins, déjà, les soustraire de l'oubli. C'est prendre parti contre le silence des geôles et l'arbitraire des pouvoirs. C'est faire sienne la vérité qui rend libre.

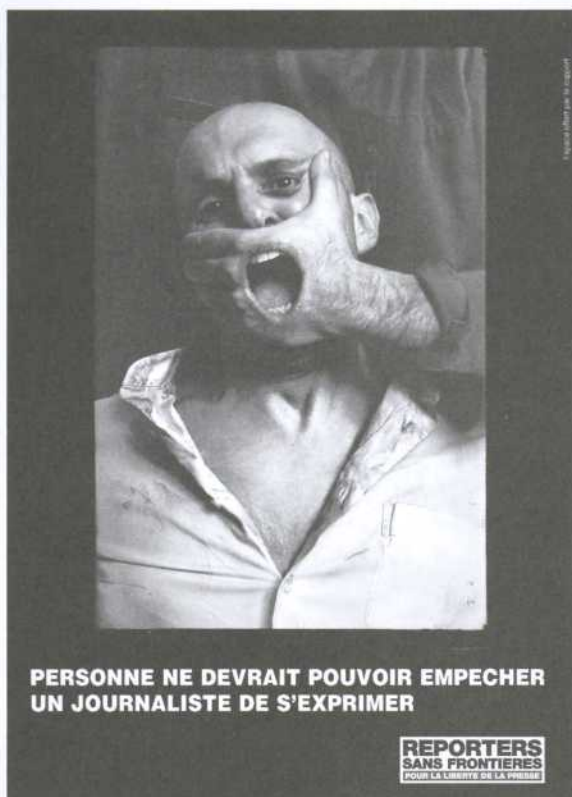
Parmi ces journalistes emprisonnés, Gao Qinrong, de l'agence officielle Xinhua, est détenu depuis 1999 dans la prison de Qixian dans la province de Shanxi, au cœur de la Chine. Son crime, avoir publié un article accablant sur la

corruption à grande échelle dans la région de Yuncheng : des milliers de réservoirs d'eau sans connections à un point d'eau ni tuyaux d'acheminement vers les champs, emblème absurde d'un « grand projet d'irrigation » de plus de 26 millions \$US. Vanté par les autorités locales comme un modèle de



lutte contre la sécheresse, il permit plutôt à celles-ci de s'enrichir grâce à un vaste détournement de fonds. Le journaliste qui avait été alerté par des paysans indignés fit son enquête et la rendit publique, avec photos à l'appui.

Gao Qinrong
et son épouse
Duan Maoying, RSF



La nouvelle fit scandale. La télévision nationale prit le relais du journaliste, au grand dam des autorités locales qui ne le lui pardonneront pas. Arrêté le 4 décembre 1998 à Pékin, Gao Qinrong allait en payer chèrement le prix. Il est immédiatement transféré dans la capitale de la province de Shanxi où il est jugé pour corruption, détournement de fonds et proxénétisme! Le 28 avril 1999, à la suite d'un procès autant bidon qu'expéditif, tenu à huis clos, où se succèdent de faux témoignages les uns à la suite des autres, il est condamné à 13 ans de prison ferme. Il en est à sa huitième année. Sa libération n'est prévue qu'en 2011. Sa santé mentale et physique ne cesse de se dégrader.

Son épouse, Duan Maoying, fait des pieds et des mains pour faire réviser son procès. Les instances politiques, juridiques et journalistiques chinoises font, jusqu'à maintenant, la sourde oreille. Quelques journalistes chinois ont osé se porter à la défense du journaliste. Certains, pour cela, ont été congédiés.

Peu de temps après sa condamnation, Gao Qinrong avait adressé une lettre à la direction du Parti communiste. On peut y lire: «Le combat contre la corruption est une décision du Comité central du Parti communiste. Étant membre du Parti et journaliste, je pensais qu'il était de mon devoir de rapporter les doléances du peuple.» Mais entre les dires et les faits, il y a un long chemin qui se perd souvent, en régimes despotiques, dans les dédales de l'arbitraire. Gao Qinrong en a fait les frais. La rhétorique de la lutte à la corruption s'y met souvent au service de l'épuration. Elle incommode rarement les amis du système – comme les autorités de Shanxi, pourtant incriminées.

L'espoir de Gao Qinrong d'obtenir justice, de retrouver son épouse et sa fille adolescente, repose sur la solidarité internationale. À ce titre, *Relations* se joint aux multiples médias de par le monde qui lui ont prêté leurs voix. Nous invitons ainsi nos lecteurs et lectrices à signer une pétition, mise à la disposition du public sur le site de Reporters sans frontières au <www.rpscanada.org> et adressée à l'ambassadeur de Chine à Ottawa, plaidant pour sa libération immédiate. Ce petit geste, qui ne coûte rien, peut cependant être la goutte qui lézarde la digue du silence, l'atroce silence imposé à la vérité comme à Gao Qinrong. Ne le lui refusons pas. ●

Mettre dehors de nulle part!

La fermeture des espaces publics aux sans-abri, en plus d'être inconséquente et de ne rien résoudre, conduit directement à la judiciarisation et la criminalisation de l'itinérance.

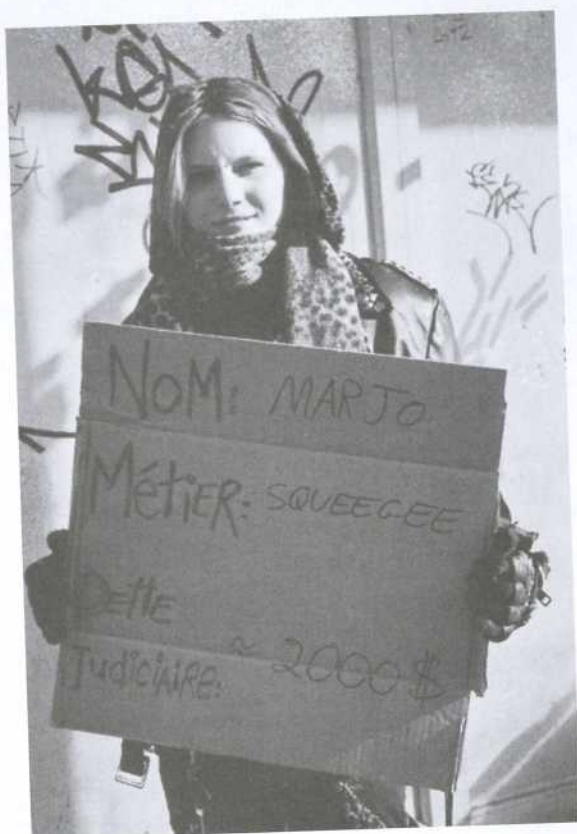
PIERRE GAUDREAU

L'été dernier, l'arrondissement Ville-Marie a posé un geste de plus pour chercher à contrôler et repousser l'itinérance. Il a adopté un règlement interdisant de se trouver, la nuit, dans une quinzaine de parcs du centre-ville montréalais. Ce nouveau pas dans la fermeture des espaces publics a été dénoncé tant par les personnes itinérantes que par les organismes de défense des droits humains.

Quotidiennement, des milliers de personnes se retrouvent sans domicile à Montréal. Des centaines d'entre elles utilisent le réseau des refuges et des hébergements temporaires. D'autres se retrouvent en chambre, chez des connaissances, pour un soir ou deux, squattent des logements ou des espaces vacants, etc.

Les parcs ou espaces publics ont toujours été aussi un autre lieu privilégié où se retrouvent les personnes qui ne peuvent ou ne veulent fré-

L'auteur est coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal



quenter les refuges. Ces derniers, qui accueillent de 30 à 250 personnes, se doivent pour fonctionner d'avoir des règles : des heures d'entrée et de sortie, l'impossibilité d'y consommer, d'y amener son chien ou d'y être en couple. Et c'est sans compter la grande promiscuité qu'on y retrouve. Autant d'éléments qui font que des personnes refusent d'y aller ou en sont exclues.

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal a graduellement fermé l'espace public aux sans-abri. Le règlement interdisant l'accès aux parcs de minuit à six heures a été étendu à des endroits comme le Carré Viger ou le Carré Berri, fréquentés par la population itinérante. Ces masses de béton ont été déclarées parc pour permettre leur fermeture la nuit. L'été dernier, la Ville a terminé de « boucler » la ville en étendant cette interdiction à une quinzaine d'autres squares, derniers refuges légaux extérieurs des sans-abri – tel le Square Cabot, en face de l'ancien Forum; la Place de la Paix, en face du Monument national, etc.

« Qu'ils aillent dans les refuges ou qu'ils s'en aillent », leur dit-on à la Ville. Pas si simple. On ne peut forcer ces

personnes à fréquenter les refuges. En attendant, interdits de présence, ces personnes recevront d'autres contraventions, pour flâner, être dans un parc après minuit, avoir consommé de l'alcool dans un espace public, etc.

Cette judiciarisation de la situation des sans-abri a de nombreuses conséquences. Une étude de 22 685 contraventions données à 4036 personnes itinérantes différentes, de 1994 à 2004, a démontré que, dans 72 % des cas, ces contraventions se concluaient par une incarcération. Les tickets s'accumulent, impayés. La facture double et atteint rapidement des milliers de dollars. Jugées généralement en l'absence des personnes itinérantes, non rejointes parce

que... sans domicile fixe, ces amendes pour non-paiement se transforment en une journée d'incarcération pour chaque tranche de 28 \$ due.

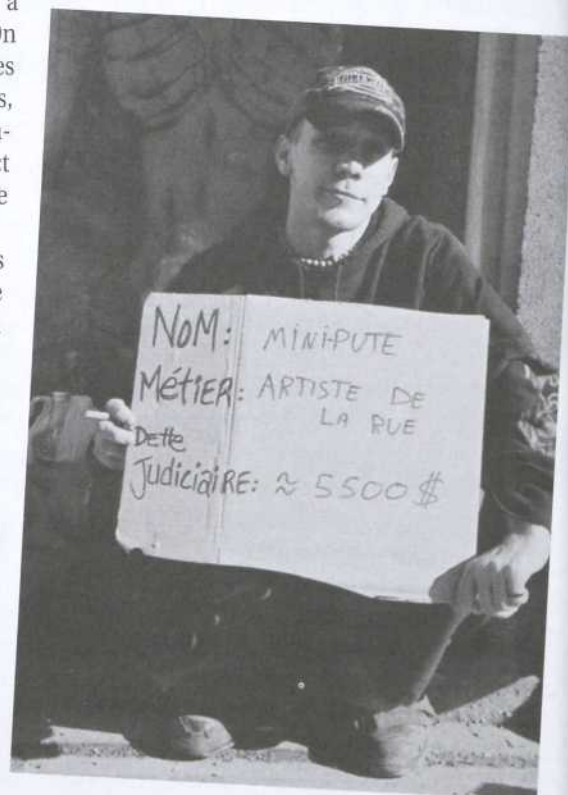
On incarcère donc des personnes pour de simples infractions à des règlements municipaux. On leur fait perdre leur lien avec les réseaux d'entraide naturels, communautaires et institutionnels pour les mettre en contact avec le milieu carcéral et le crime organisé...

Des sommes considérables sont ainsi dépensées dans cette répression de l'itinérance : du policier qui donne la contravention, au système judiciaire jusqu'au système carcéral. Pendant ce temps, les organismes qui hébergent, accueillent le jour et rejoignent dans la rue les personnes sans-abri souffrent de sous-financement chronique.

Nous vivons dans une société où les écarts de richesse ne cessent de croître. Le centre-ville de Montréal vit un développement rési-

dentiel où poussent les condos de luxe, alors que les prestations d'aide sociale réussissent à peine à payer les rares chambres et logements qui restent accessibles aux plus démunis. Pendant ce temps, le gouvernement génère de l'itinérance en ne soutenant pas assez les jeunes qui sortent des centres jeunesse, par ses nouvelles vagues de désinstitutionnalisation, par les faiblesses de ses politiques sociales, etc.

Fermer les parcs la nuit n'est pas une solution. « Mettre dehors de nulle part », cette expression de Dan Bigras, parrain du Refuge des jeunes de Montréal, dit bien ce qu'elle veut dire. C'est fermer les yeux sur une réalité, en espérant ne plus la voir. La réalité pourrait être tout autre. Comme le disait le commandant Marc Riopel, du poste de quartier 21 dans le centre-ville, au sujet du règlement adopté cet été : « On peut avoir un problème avec 15 personnes à un seul endroit, où les déloger et se retrouver avec 15 petits problèmes un peu partout » (*La Presse*, 23/10/06). ●



Photos : Philippe Desrochers, *Constats d'une injustice*, expo-photo sur la judiciarisation de l'itinérance, 2005



L'art : dialogue entre foi et culture

JAN KOENOT, S.J.

Le dialogue entre foi et culture, à l'instar de l'engagement pour la justice et le dialogue interreligieux, est au cœur de la mission des jésuites dans le monde. Si ce dialogue est souvent interprété, à juste titre, comme une invitation à s'ouvrir à la richesse des cultures non occidentales et des traditions non chrétiennes, elle est aussi, à mon sens, une invitation à entrer en dialogue avec notre propre culture occidentale en profonde mutation. La « mort de Dieu » a succédé aux Lumières, sous l'influence des critiques philosophiques et scientifiques et l'expérience bouleversante des camps de concentration. Ces événements ont été à l'origine d'ondes de choc qui nous secouent toujours. Comment vivre aujourd'hui sa foi et en témoigner si l'on évite la confrontation avec la culture dans laquelle nous baignons ? L'art contemporain témoigne de façon saisissante des conflits et de l'état d'ébranlement qui caractérisent aujourd'hui notre monde, mais aussi de la liberté retrouvée et d'une incontestable quête spirituelle. L'histoire de l'art moderne et contemporain peut se lire comme un journal spirituel soustrait au premier regard. Cette présence et le rayonnement de cette dimension spirituelle chez la plupart des grands artistes de notre époque rendent le domaine de l'art passionnant pour les jésuites. C'est pourquoi son exploration est une voie privilégiée dans le dialogue entre foi et culture.

L'héritage d'Ignace de Loyola offre également des balises utiles en vue de ce dialogue. J'en évoquerais trois. Lorsque, dans les *Exercices spirituels*, Ignace donne des indications en vue de la composition du lieu à contem-

pler, il laisse toute liberté à l'imagination du méditant. Au cours des siècles, les représentations de la vie de Jésus ont été si étroitement codifiées que l'on devait en arriver à s'en débarrasser complètement. « Trop montré, trop peint, Dieu meurt », ainsi l'écrivait l'historien de l'art, dominicain français, François Boespflug. La liberté qu'Ignace accorde à notre imagination convient à la manière spontanée et non dogmatique avec laquelle les artistes contemporains tentent d'évoquer les capacités spirituelles des hommes et des femmes, et les profondeurs du réel.

L'histoire de l'art moderne et contemporain peut se lire comme un journal spirituel soustrait au premier regard.

Ce qui compte surtout pour Ignace, c'est l'image intérieure. Les représentations extérieures peuvent tout au plus être un moyen, telle l'échelle de Wittgenstein dont on doit se débarrasser dès que l'on est monté assez haut. Il y a évidemment un rapport entre l'image visible et l'image intérieure, ainsi que l'exprime d'ailleurs un passage du récit de sa conversion (*Récit du Pèlerin*). Bill Viola, un maître de l'art vidéo – une des formes caractéristiques de l'art contemporain – a souligné dans plusieurs entrevues qu'il a accordées que ce qui importe finalement pour lui, ce ne sont pas tellement les images extérieures (artistiques ou autres) que nous percevons mais qui restent en dehors de nous, ce sont les images intérieures. Les œuvres d'art ne sont pas dépourvues pour autant de signification, car de la qualité de celles-ci, formant et nourrissant notre regard, dépend l'authenticité des images intérieures.

Dans *Contemplation pour parvenir à l'amour*, Ignace invite à regarder – d'un regard intérieur – la manière dont Dieu est à l'œuvre, dans toutes les créatures et en nous-mêmes, à la manière d'une présence vivifiante et bienveillante. Il nous suggère que le dynamisme créateur et aimant – la justice, la bonté, la compassion, etc. – dont Dieu est la source, pénètre la création tout entière, jusqu'aux particules les plus ténues de la matière et ne cesse d'agir en elle. Or, d'ordinaire, l'iconographie chrétienne classique attire le regard sur les « mystères » de la vie de Jésus et sur les particularités de la vie des saints. On reste dans la sphère du religieux explicite. Le regard est sollicité rapidement vers le haut ! À l'inverse, dans l'art contemporain, le regard est maintenu dans l'ici-bas : la passion, non du Fils de Dieu, mais des êtres humains, leur aspiration à vivre, leur vie amoureuse, les objets familiers, les événements historiques, les ruses de la nature. Tout élément susceptible de faire surgir un autre monde possible, le caractère absolu de l'apparition de l'humain dans l'espace, le don précieux de l'insaisissable lumière qui donne à voir, le prodigieux dynamisme de la vie au-delà de toute souffrance, la plénitude rassasiante du réel le plus humble. C'est là ce qu'Ignace invite à contempler : « Tous les biens et tous les dons descendant d'en haut comme du soleil les rayons et de la source les eaux » qui éveillent à la vie le réel. L'art contemporain contribue à rendre visible la densité, la profondeur du réel, et à apprendre à le voir. ●

L'auteur, jésuite, est Provincial de la Belgique flamande

Les veines ouvertes de l'Afrique

MARCO VEILLEUX

En 1948, *Relations* publiait un dossier-choc sur la silicose, une maladie qui décimait les travailleurs de l'industrie minière québécoise. La revue levait alors le voile sur le mépris des droits fondamentaux des ouvriers et de leur famille. Elle dénonçait leur scandaleuse exploitation par de puissantes compagnies qui s'approprièrent, telles de véritables rapaces, nos richesses naturelles – et ce, avec l'odieuse complicité du gouvernement. À l'époque, les pressions des compagnies incriminées furent si vives, qu'elles menèrent à la rétractation de la jeune revue jésuite et à la destitution de son premier directeur, le père Jean-d'Auteuil Richard (voir *L'Affaire silicose*, sous la direction de Suzanne Clavette, PUL, 2006). Cette « affaire » sera toutefois le prélude d'une série de conflits et de prises de conscience qui modifieront profondément nos rapports sociaux et le cours de l'histoire du Québec.

Un demi-siècle plus tard, les articles rassemblés dans le présent dossier montrent que ces abus, dénoncés par *Relations* en 1948, se reproduisent maintenant à grande échelle, sur la scène d'une industrie minière de plus en plus mondialisée. C'est aux opérations que cette dernière mène dans les pays d'Afrique que nous consacrons les pages qui suivent.

L'image que nous avons de l'Afrique est souvent celle d'un continent pauvre et à la dérive, livré aux épidémies et à la famine. Pourtant, en plus de son impressionnante diversité géographique et culturelle, ce continent possède de grandes richesses naturelles. Pourquoi ne profitent-elles pas à ses citoyens? Une partie de la réponse se trouve certainement du côté des fameux « Programmes d'ajustement structurel » imposés aux Africains, depuis les années 1980, par les institutions financières internationales – FMI et Banque mondiale en tête.

Nous méconnaissons toutefois jusqu'à quel point l'exploitation outrancière des matières premières de ce continent – par nos entreprises, avec l'aval de nos gouvernements et au plus grand bénéfice des marchés boursiers –, alimente de nombreux conflits régionaux et cause des ravages environnementaux. Ce dossier veut donc faire la lumière sur ce pillage systématique des ressources naturelles des Africains, pillage qui se solde par une violation éhontée de leurs droits et par des tragédies humanitaires aux conséquences funestes pour leur développement social, politique et économique. De fait, le discours des pays occidentaux sur l'Afrique est si contradictoire qu'il frise l'hypocrisie. En même temps qu'ils y prônent la démocratie, la bonne « gouvernance » et le développement, ces pays mettent en place et solidifient des cadres économiques, juridiques et commerciaux qui contraignent les États africains à être davantage imputables aux grandes compagnies étrangères qu'à l'égard de leur propre parlement et communauté nationale.

« Nos lecteurs comprendront sans aucun doute que nous ne publions pas ce formidable dossier pour le plaisir d'étonner – notre revue n'est pas à sensation –, mais uniquement pour rendre témoignage à la vérité. En démocratie, l'opinion publique a droit de savoir et de se faire écouter; la pire des attitudes, pour des citoyens libres, serait de taire de pareilles situations, sous le prétexte de ne pas amener les masses. Les chrétiens, ceux en particulier qui veulent faire entrer dans les faits la doctrine de l'Église, ont le devoir de prendre l'initiative en dénonçant les abus... »

JEAN-D'AUTEUIL RICHARD, S.J. (EXTRAIT DE L'ÉDITORIAL DE *RELATIONS* DE MARS 1948 DÉNONÇANT LE DRAME DE LA SILICOSE).

Cela nous interpelle directement, car les intérêts canadiens en Afrique, dans le secteur des mines, sont non seulement en tête du peloton, mais on prévoit qu'ils doubleront – passant d'une valeur de 6 milliards de dollars en 2004, à plus de 14 milliards en 2010. Au début de l'année 2005, 634 projets miniers canadiens étaient en marche dans différents pays africains. De plus, 60 % des entreprises d'exploitation, dans le monde, sont inscrites en bourse au Canada. Ces firmes contribuent pour 40 % aux budgets mondiaux de l'exploration. Les enjeux sont donc colossaux! Cette présence massive s'explique par l'indéniable savoir-faire canadien en matière d'activités minières. Elle s'explique également par nos politiques fiscales et nos lois extrêmement favorables à cette industrie. Le gouvernement canadien va jusqu'à mettre ses ambassades et consulats, dans les pays d'Afrique, au service des missions commerciales de ces entreprises.

Il est donc essentiel que la population soit mieux informée du rôle central que jouent les compagnies minières canadiennes en Afrique, de même que du soutien financier et logistique que leur apporte – grâce à nos impôts – notre gouvernement. Nous pourrions alors devenir plus vigilants sur la manière dont sont menées leurs activités là-bas et, ainsi, faire la vérité sur un système qui nous relie à des matières premières « tachées de sang ».

Le gouvernement canadien ferme actuellement les yeux sur des comportements qui seraient pourtant jugés illégaux et condamnés au Canada. L'absence de surveillance et de mécanismes contraignants pour baliser le fonctionnement de nos compagnies minières est inacceptable. Nous avons la responsabilité, en tant que citoyens, d'exiger que le Canada cesse d'être associé à des injustices, à des crimes et à des violations flagrantes des droits humains en Afrique. Développement et paix, l'Église unie du Canada et l'Entraide missionnaire – par exemple –, avec d'autres groupes de la société civile, ici et en Afrique, prennent maintenant l'initiative de dénoncer cette situation et s'engagent pour changer les choses. *Relations* veut aussi contribuer à cette prise de conscience et à cette mobilisation.



Marie-Denise Douyon,
Le guérisseur, 2004, huile
et encre sur contre-plaqué,
91 cm x 61 cm

À qui profite l'extraction minière?

Entrevue avec Bonnie Campbell

L'Afrique est un continent convoité. Mais bien peu d'Africains en profitent. Les entreprises minières, les institutions financières internationales ainsi que les gouvernements occidentaux jouent un rôle central dans cette situation scandaleuse et le Canada n'est pas en reste. Comment en est-on arrivé là? Qu'est ce que cela signifie pour les populations locales? Que faire pour changer la donne? Professeure en science politique à l'UQAM et directrice du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA), Bonnie Campbell* a bien voulu répondre à nos questions.

Relations: L'Afrique est un continent riche en ressources minières. Mais l'extraction des minerais est exécutée de telle manière par les compagnies étrangères que certains n'hésitent pas à la dénoncer comme un « pillage légalisé ». Comment comprendre ce qui est en train de se passer en Afrique?

Bonnie Campbell: Nous touchons là à un paradoxe. L'image qui nous est présentée le plus souvent de l'Afrique est celle d'un continent pauvre, à la dérive, livré aux épidémies et à la famine. Pourtant, le continent africain abrite environ 30 % des réserves des ressources minières mondiales, soit 45 % du diamant, 50 % de l'or, 81 % du chrome, 61 % du manganèse, 60 % du cobalt, 40 % de la bauxite (nécessaire à l'industrie de l'aluminium), 24 % du tantale, et j'en passe. Il semble y avoir une construction sélective dans notre imaginaire qui nous fait oublier cette immense richesse. Ce n'est pas le cas des entreprises minières canadiennes ni des autres acteurs importants dans l'extraction minière en Afrique, nous y reviendrons.

La question est donc de savoir pourquoi cette richesse ne profite pas à l'Afrique. La réponse est à chercher dans l'histoire et, entre autres, du côté des Programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés aux pays africains, depuis les années 1980.

La question est donc de savoir pourquoi cette richesse ne profite pas à l'Afrique. La réponse est à chercher dans l'histoire et, entre autres, du côté des Programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés aux pays africains, depuis les années 1980, par les institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale, en réponse aux difficultés de ces pays de s'acquitter du service de leur dette. Celles-ci voyaient dans les PAS et voient malheureusement toujours dans les réformes qui leur succèdent, la clé de voûte du développement de l'Afrique, malgré l'échec flagrant de 20 ans de mise en application.

Les PAS ont signifié privatisation, réduction des dépenses dans les services publics et sociaux, déréglementation dans le but de créer des situations dites propices à l'investissement étranger qui amènerait la croissance et le développement économique en Afrique. Non seulement cela ne s'est-il pas produit, mais ils ont permis aux investisseurs étrangers – du fait de l'introduction de nouveaux cadres réglementaires tels les nouveaux codes miniers – d'accaparer légalement, entre autres choses, les ressources minières, exportées le plus souvent sous forme brute, sans que cette industrie en effervescence ait en contrepartie des retombées économiques importantes dans les pays africains.

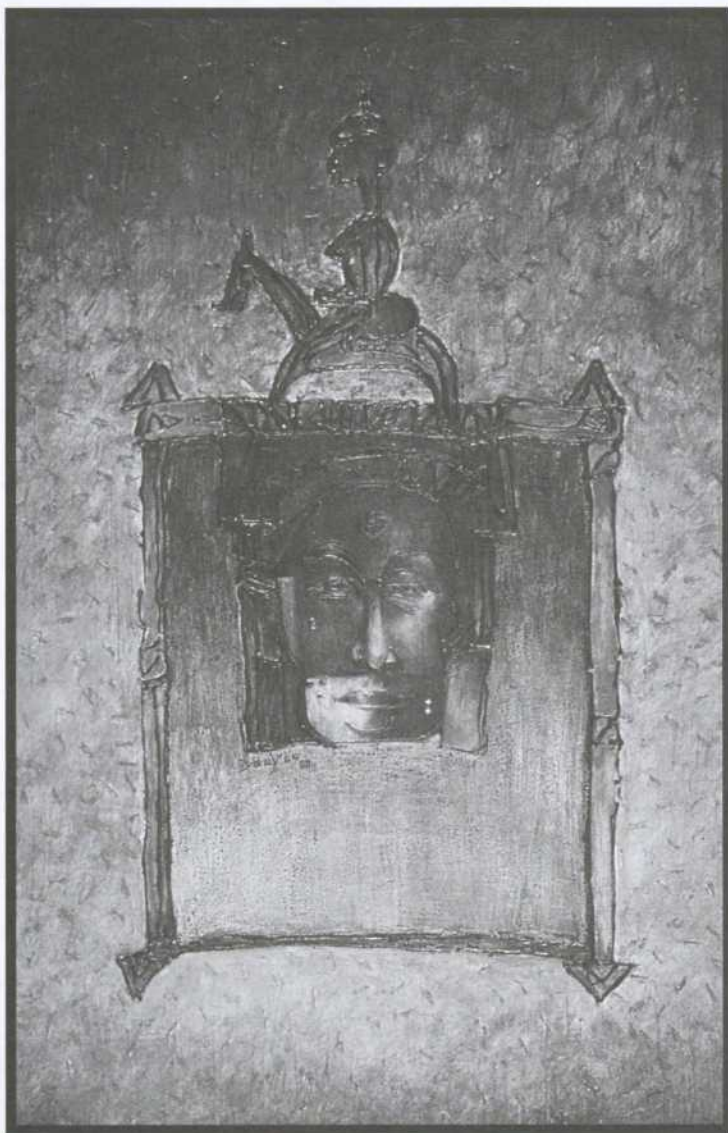
Prenons l'exemple du Ghana, deuxième producteur d'or d'Afrique. L'or au Ghana est le premier produit d'exportation. Par contre sa contribution à la richesse du pays est insignifiante, environ 3 % du produit national brut. Élève modèle des institutions financières internationales, le Ghana a mis en place, dès 1986, une législation et un cadre réglementaire concernant l'extraction minière conformes

au PAS. Cela a abouti à la privatisation du secteur minier – jusque-là en bonne partie sous contrôle national – racheté par des sociétés minières étrangères; à une réduction importante du taux des redevances (passé de 6 % de la valeur totale de la production en 1975, à 3 % en 1987) et du taux d'imposition

sur les bénéfices des sociétés (de 55 % en 1975 à 45 % en 1986, et 35 % en 1994); à l'accélération importante de l'amortissement fiscal visant à permettre aux investisseurs de recouvrer leurs dépenses en immobilisation (de 20 % par an en 1975 à 50 % en 1986), ainsi qu'à la suppression de différents droits miniers et de taxes qui contribuaient aux recettes de l'État.

Dans le milieu des années 1990, devant les dégâts environnementaux de l'industrie minière, les institutions financières reconnaissent que la déréglementation a été

* Elle est également membre du comité consultatif d'experts chargé de guider les Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises minières canadiennes à l'étranger, organisées par le ministère des Affaires étrangères



entreprises. Les rapports sur l'héritage de cette période de libéralisation et de déréglementation dans le secteur minier sont, en effet, assez accablants. Si la troisième génération de cadres réglementaires introduit effectivement des mesures qui visent la protection de l'environnement, des lacunes importantes persistent dans ce domaine. Il en est de même en ce qui a trait aux impacts sociaux et à la création des conditions nécessaires pour que les États africains soient à même de profiter de l'expansion exceptionnelle du secteur minier.

Ainsi, on trouve dans les législations minières récentes de pays d'Afrique, des choses inacceptables et qui risquent de servir de précédent pour des réformes à venir. Celle de 2003, au Burkina Faso, par exemple, prévoit une exemption de la nécessité de faire une étude d'impacts environnementaux dans les phases d'exploration. Et pour la suite, c'est toujours de l'ordre de la réglementation volontaire. Le même code exempte les compagnies minières de toute responsabilité dans le déplacement des populations, occasionné par l'implantation d'une mine dans une zone habitée. Dans certains cas, on parle de dizaines de milliers de personnes ainsi déplacées. Enfin le nouveau code du Burkina ne fait pas mention de la nécessité, pour les compagnies, d'accorder une priorité aux ressortissants nationaux en matière de formation et d'emploi.

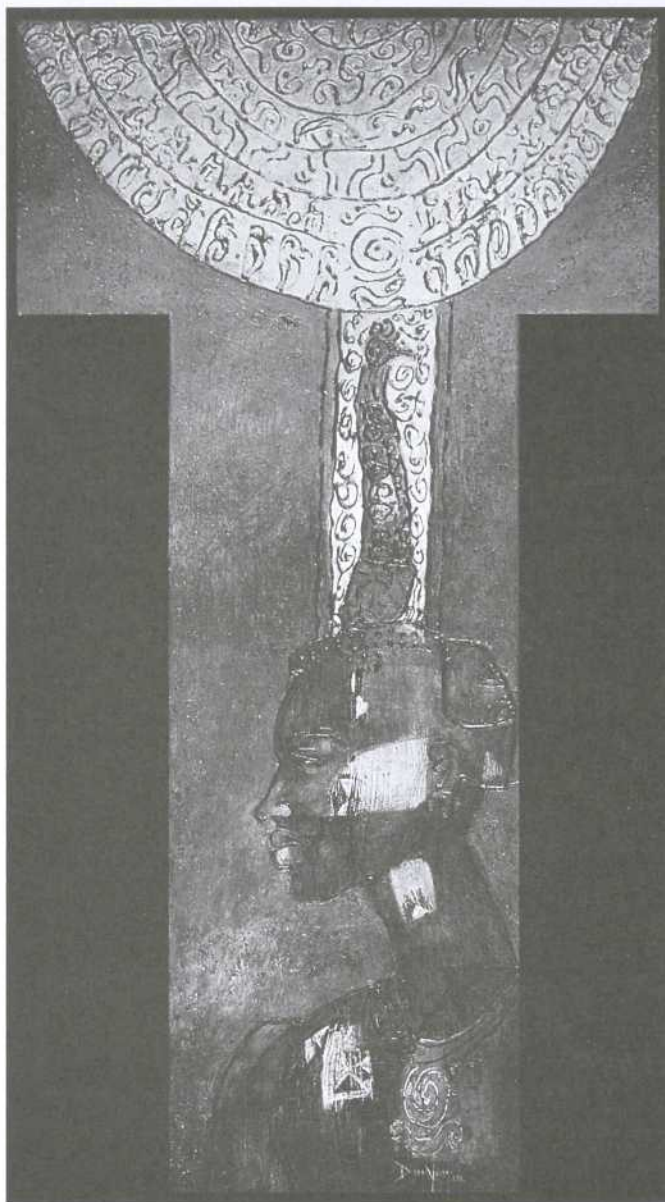
Marie-Denise Douyon,
Cavalier félin, 2000,
dyptique, huile et
encre sur isorel,
101 cm x 63 cm

trop loin et qu'il faut mettre en oeuvre des mesures correctives à un développement minier considéré toujours comme «exemplaire». La législation minière de la Guinée, datant de 1995, témoigne de ce léger changement de cap : on fait dorénavant appel au bon vouloir des compagnies minières pour s'autoréguler dans les domaines de la protection de l'environnement. Cela n'a évidemment changé que peu de chose à la contamination croissante de l'air par la poussière de bauxite et à la dégradation du sol provoquée par la déforestation massive, tous des impacts liés à l'exploitation minière au Ghana.

Rel. : Ainsi, ces dégâts environnementaux, qui affectent les communautés locales, seraient moins accidentels que d'ordre structurel; de même le peu de retombées économiques pour l'Afrique, que génère l'industrie minière : leur cause étant l'absence de garde-fou institutionnel et politique. Ne risque-t-on pas, dans ces conditions, de ne jamais en voir la fin?

B. C. : C'est à craindre en effet, si rien n'est fait pour sortir de cette autorégulation et réglementation volontaire des

Les exonérations fiscales sont maintenues. Le processus de libéralisation et de privatisation demeure, selon la même croyance que les investissements étrangers dans le secteur minier vont favoriser la croissance et le développement et réduire la pauvreté. Mais comme cela est allé de pair avec l'affaiblissement institutionnel et politique des États, ceux-ci se retrouvent impuissants devant les compagnies minières, tellement le rapport de forces entre les acteurs étatiques et les acteurs privés est asymétrique. Quand apparaît un problème, l'État dont on a exigé qu'il accueille les investissements, est très mal placé pour y remédier, et pour faire appliquer des règlements. Au Mali, par exemple, à la suite de la mort suspecte d'animaux et d'oiseaux et d'un taux de fausses couches anormalement élevé chez les femmes de villages situés à proximité d'exploitations minières, des échantillons d'eau ont été prélevés qui se sont avérés très préoccupants. Mais le gouvernement demeure impuissant à intervenir, le pays étant dépendant des ressources du secteur privé. Les équipements d'investigation ainsi que les experts eux-mêmes proviennent le plus souvent des compagnies minières.



Marie-Denise Douyon,
Histoire d'aurore, 2000,
dyptique, huile et
encre sur isorel,
112 cm x 48 cm

Dans ce contexte, on ne mesure pas assez les contradictions, qui frisent parfois l'hypocrisie, du discours des pays occidentaux sur la démocratisation en Afrique. En même temps qu'ils prônent la démocratie, ils agissent de telle sorte qu'ils contraignent les États africains à être plus imputables aux institutions financières internationales et aux entreprises minières, plutôt qu'à leur communauté nationale ou même à leur parlement.

En outre, les pays occidentaux dénoncent facilement la corruption des élites politiques africaines, le manque de transparence des gouvernements en Afrique, comme la source principale du dysfonctionnement du système. Certes, il existe des problèmes graves de dysfonctionnement. Mais ils laissent dans l'ombre ce qui l'entretient et le stimule. Je parle notamment de la manière particulière dont sont conclus certains accords entre les compagnies minières étrangères et les gouvernements locaux. Elle pose, en effet, un très grave problème de transparence. Des annexes « confidentielles » sont parfois soustraites au regard

du parlement, accords particuliers qui lient les gouvernements pour des dizaines d'années ou encore favorisent d'une manière exorbitante les investisseurs étrangers sur la question du partage des bénéfices. Un rapport récent du parlement tanzanien a dénoncé, en juin 2006, ce manque de transparence des compagnies minières, en rapport à la répartition des bénéfices, qui s'avère la plupart du temps inique. La corruption des élites est ainsi incitée et encouragée par de telles pratiques des compagnies minières qui y trouvent leur avantage.

Rel. : Vous disiez que le gouvernement canadien et les compagnies canadiennes sont des acteurs prédominants dans le secteur minier en Afrique. Qu'en est-il réellement?

B.C. : Les intérêts canadiens en Afrique sont non seulement en tête du peloton, il est prévu un énorme accroissement, passant d'une valeur de 6 milliards de dollars en 2004 à plus de 14 milliards d'ici 2010. Au début de 2005, il y avait 634 projets miniers canadiens en marche dans les différents pays d'Afrique.

Cette présence massive s'explique par le savoir-faire canadien indéniable dans l'activité minière. Il existe en

La retraite des premiers ministres

Après la politique, quelques premiers ministres canadiens ont trouvé une niche pour leur retraite comme conseillers du secteur des ressources naturelles canadiens. En septembre 2006, par l'entremise de la firme Heenan Blaikie et d'un de ses prestigieux conseillers, l'honorable Jean Chrétien, la compagnie pétrolière canadienne Buried Hill Energy a obtenu un important contrat d'exploration et de forage au large des côtes gambiennes. Jean Chrétien n'est pas seul à conseiller ce secteur. Brian Mulroney est membre du comité aviseur de Barrick Gold Ltd, une importante société minière de Toronto présente, depuis au moins 1996, en Tanzanie et en République démocratique du Congo. En plus d'un ancien premier ministre, Barrick Gold peut compter sur les conseils d'un ancien sénateur canadien, Howard Baker et de l'ancien ambassadeur canadien aux États-Unis, Edward Neys. L'ancien président américain George H. Bush figure aussi sur la liste de ses conseillers. Joe Clark a lui aussi offert ses services de conseiller à First Quantum Minerals, une entreprise minière de Vancouver bien implantée, depuis 1990, en Mauritanie, en Zambie et en République démocratique du Congo et qui a aussi quelques projets d'exploration dans d'autres pays africains.

LOUISE DIONNE

outre un cadre réglementaire et une législation très favorables à l'industrie minière. Le gouvernement canadien met également ses ambassades au service des missions industrielles dans les pays d'Afrique. Le Fonds d'investissement pour l'Afrique (FICA), qui a pour objectif de soutenir les entreprises canadiennes dans des secteurs porteurs, a annoncé récemment des octrois d'une valeur de 100 millions de dollars pour l'Afrique : quatre des projets appuyés sont du secteur extractif – minier et pétrolier.

Il est regrettable que la population soit peu informée du rôle que jouent certaines compagnies minières canadiennes en Afrique, de la présence centrale qu'elles seront amenées à avoir et du soutien financier et logistique que leur apporte le gouvernement canadien, en partie, grâce aux impôts qu'elle lui paie. Nous pourrions être ainsi plus vigilants sur la manière dont sont menées les activités minières là-bas. En faisant fi de la reconnaissance de la fragilisation institutionnelle, financière et politique des gouvernements africains, le gouvernement canadien tend à suggérer que ce sont les pays hôtes qui doivent assurer la surveillance et le respect des normes environnementales, sociales et fiscales qui encadrent la prospection et l'exploitation minière en Afrique. L'absence de capacité locale pour assurer la surveillance et de mécanismes qui balisent le fonctionnement de ces compagnies est, pour le moins, préoccupante.

J'ai été moi-même témoin de déplacements forcés de populations à l'arrivée de compagnies minières dans une région d'Afrique. Normalement, les villageois doivent donner leur accord. Mais les gouvernements africains sont pris à la gorge financièrement. Ils doivent faire en sorte que les compagnies minières s'établissent. Ils n'ont parfois pas le choix. Les compagnies le savent. En cas de refus, la police et l'armée sont mises à contribution pour expulser les populations récalcitrantes. La population d'un village du Ghana, qui est pourtant reconnu comme un modèle de bonne gouvernance, a refusé, en 1999, de partir, à cause du trop faible dédommagement que la compagnie leur accordait. Le déplacement « volontaire » des villageois récalcitrants a eu lieu à 4 h du matin et de force. Par la suite, pour qu'ils ne reviennent pas, leur école et leurs maisons ont été détruites et leurs eaux polluées. Un groupe d'observateurs étrangers, dont je faisais partie, a été témoin des résultats. La compagnie responsable du déplacement était canadienne et avait son siège social à Toronto.

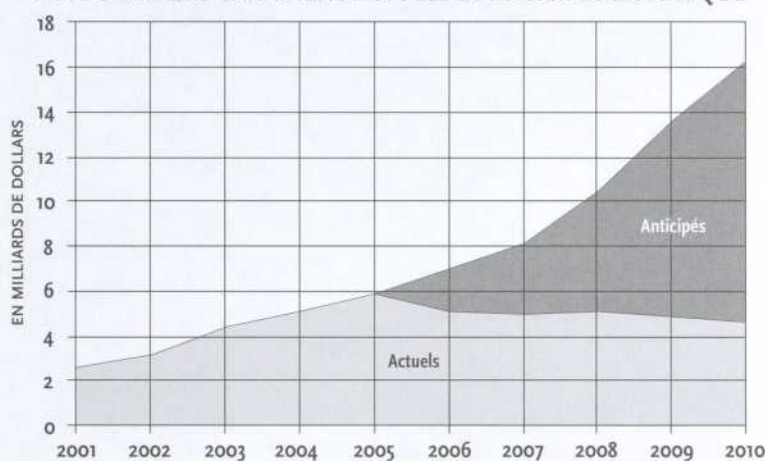
Au Mali, il y a eu des déversements de cyanure, servant à l'extraction de l'or, dans les nappes d'eau essentielles d'une région désertique.

Si cela s'était produit ici, le gouvernement serait intervenu. La compagnie aurait été mise à l'amende et contrainte à des mesures de réparation. En Afrique, ce type de solution est encore très difficile à obtenir. Nous sommes

devant un régime à deux poids, deux mesures. Cette absence d'intervention n'a rien à voir avec le respect de la souveraineté des États. Il s'agit d'actes irresponsables laissés impunis au nom de règlements absolument inadéquats fondés sur l'autorégulation des compagnies minières.

Tout récemment, des mineurs artisanaux – incluant des enfants – travaillant dans une mine au Congo ont été ensevelis. Le travail des enfants est interdit au Canada. Ces types d'actions et de dégâts se reproduiront tant qu'on ne

ACTIFS MINIER CANADIENS ACTUELS ET ANTICIPÉS EN AFRIQUE



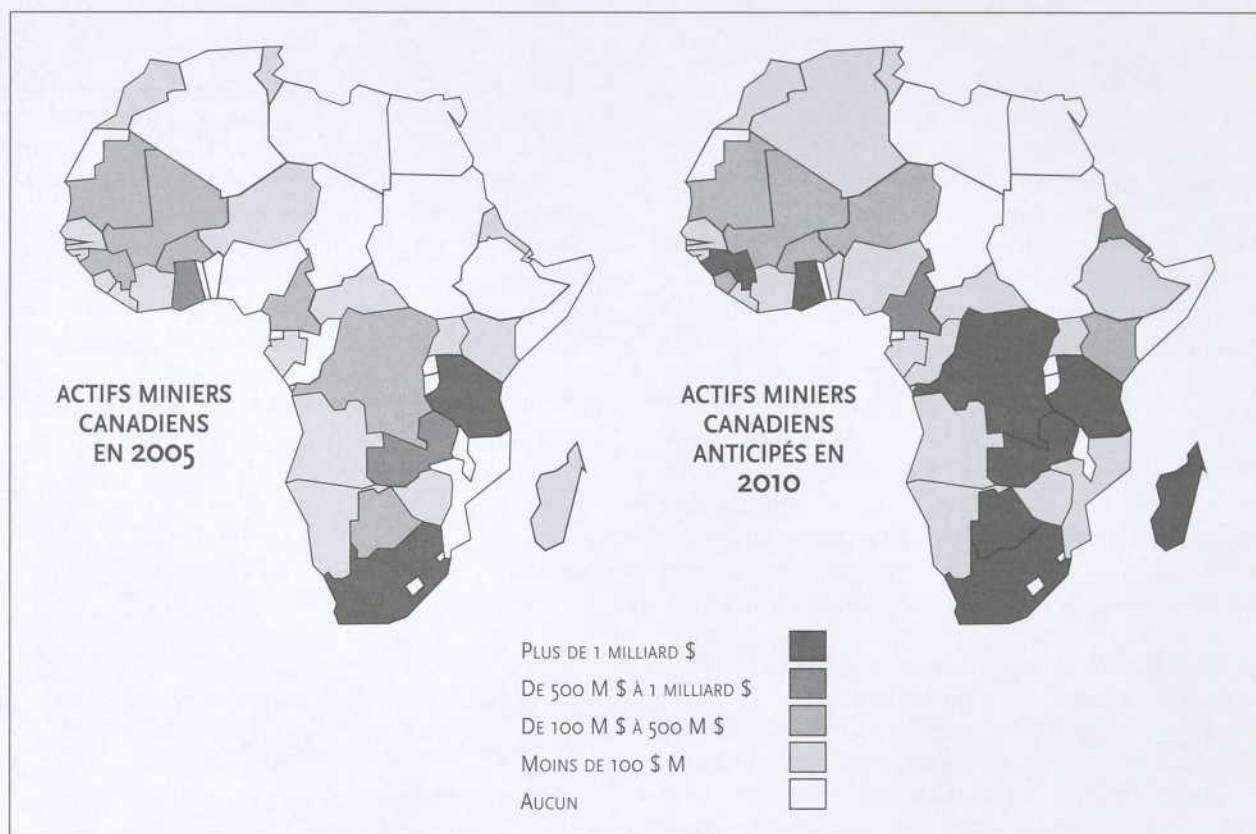
mettra pas en place des mécanismes contraignants envers les compagnies pour qu'elles respectent là-bas les normes qu'on juge valables ici, et qu'on ne rendra pas responsable le pays d'où elles proviennent – lorsque les pays dont elles exploitent les ressources ne sont pas en mesure d'édicter et de faire respecter ces normes.

Le gouvernement canadien a, dans ce dossier, une lourde responsabilité – compte tenu du nombre de compagnies minières canadiennes présentes à l'étranger, des investissements et des bénéfices qu'elles retirent de leurs activités d'extraction.

L'OCDE elle-même, dans ses lignes directrices pour les entreprises, reconnaît aux populations locales ou aux gouvernements le droit de faire rapport sur l'agissement des compagnies au pays d'origine. Le Canada, jusqu'à présent, a refusé ce mécanisme d'investigation. La Suède, la Belgique, la Finlande ont mis en place des mécanismes rigoureux permettant, entre autres, une enquête à la suite d'une plainte. Si l'on se fie au passé, il serait difficile de ne pas conclure que le Canada manque de volonté politique dans ce dossier.

Le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de juin 2005 a émis des recommandations à l'endroit des compagnies et du gouvernement canadiens qui vont dans la direction d'une responsabilisation des acteurs. Par exemple : faire enquête à la suite de plaintes. Arrêter l'aide gouvernementale versée

Source : Ressources naturelles Canada, 2006



Source : Ressources naturelles Canada, 2006

aux compagnies impliquées. Appliquer les mêmes normes qui sont appliquées chez nous. Ne pas permettre d'investissements même si le retour sur le capital peut être important, dans les zones de conflits. Faire des analyses d'impacts sociaux et environnementaux. Évaluer les conséquences sur le respect des droits humains si une compagnie cherche à s'implanter dans une zone à risque de conflits. Le rapport offrait un large spectre de recommandations. Cependant, il a été mal reçu par le gouvernement libéral de Paul Martin qui l'a mis sur les tablettes.

Mais l'enjeu fondamental, c'est de responsabiliser autant le gouvernement canadien que les entreprises. Aux compagnies, il revient de conclure des accords transparents et équitables dans les pays d'Afrique.

Celui-ci a plutôt décidé de mettre en branle un processus de consultation à travers le Canada afin de savoir ce qu'en pense la population. Les tables rondes qui en résultent sont composées de représentants de huit ministères, de l'industrie, de la société civile et du milieu universitaire. Le processus a pour objectif de recueillir des mémoires de la population pour arriver à des recommandations qui doivent être déposées en début d'année 2007.

Mais l'enjeu fondamental, c'est de responsabiliser autant le gouvernement canadien que les entreprises. Aux compagnies, il revient de conclure des accords transparents et équitables dans les pays d'Afrique. Il faut que cesse la réglementation volontaire, et plutôt légiférer sur des ré-

glementations contraignantes, des mécanismes de surveillance et de vérification, et des modes de recours au Canada même. Et le rôle de chien de garde vis-à-vis des compagnies minières ne peut pas revenir aux seules ONG. Il faut clairement impliquer les institutions nationales et internationales.

Il faut également interroger la compatibilité entre le degré de libéralisation et de déréglementation politique et les soi-disant retombées positives du secteur minier dans ces pays.

Il faut, enfin, comprendre que les enjeux discutés ici sont d'une énorme importance économique, financière et politique pour l'avenir des pays en question. Plus fondamentalement, la dignité humaine a malheureusement peu de poids à côté des bénéfices financiers escomptés. La logique du profit à court terme semble primer, pour l'instant, sur l'intérêt des communautés affectées. Mais si nous ne controns pas celle-ci, ce sont nos enfants qui auront à faire face au désespoir et à la colère de ces gens que nous aurons spoliés, en laissant faire les compagnies minières à leur guise, et même en les soutenant par l'entremise de nos impôts. ●

ENTREVUE RÉALISÉE PAR JEAN-CLAUDE RAVET

Un débat pancanadien

DENIS TOUGAS

Le parlement peut-il obliger les compagnies minières canadiennes à respecter les droits humains et l'environnement à l'étranger? La question n'est pas incongrue. Elle est même débattue présentement sous toutes ses facettes à l'occasion de «tables rondes» organisées par le gouvernement à travers le pays.

Ce n'est pas d'hier que des horreurs liées aux activités d'entreprises minières font les manchettes: déversements toxiques, déplacements de villages, répression des opposants... les exemples se multiplient en même temps que les promesses d'autorégulation de l'industrie. Et c'est loin d'être terminé! La course aux dernières réserves de minerais encore inexploitées sur la planète accroît toujours plus la compétition entre entreprises minières et populations locales pour l'accès à des biens de plus en plus rares: l'eau, l'air, la terre...

Depuis une décennie, la plupart des pays industrialisés ont été secoués par de tels scandales. De manière inédite, cependant, il n'y a qu'au Canada où des parlementaires se sont saisis du problème et ont réclamé du gouvernement des actions concrètes: en juin 2005, après de longues audiences sur la responsabilité sociale des entreprises minières dans les pays en développement, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, à l'unanimité de ses membres, a adressé 10 recommandations au gouvernement Martin. Les quatre principales ont résonné comme un coup de tonnerre dans certains ministères: organiser un débat entre représentants de l'industrie, de la société civile, des autochtones ainsi que des experts, pour amender les politiques en vigueur. Conditionner l'aide financière gouvernementale pour le développement d'activités à l'étranger au respect de normes précises sur la responsabilité sociale des entreprises. Mettre en place des mécanismes efficaces de surveillance des activités des minières dans les pays en développement. Et surtout, établir des normes juridiques claires sur le respect des droits de la personne et de l'environnement, sur lesquelles les entreprises canadiennes devront rendre compte.

Quelques données fournies par le gouvernement aident à saisir la commotion causée par ces recommandations: 60 % des entreprises d'exploration et d'exploitation minière dans le monde sont inscrites au Canada, ce qui fait des bourses canadiennes les plus importantes sources de capital de risque au monde. Ces firmes contribuent pour 40 % aux budgets mondiaux de l'exploration minière et possèdent des intérêts dans

3200 projets miniers, dont plus de 600 en Afrique. Les enjeux sont majeurs!

En octobre 2005, le gouvernement a répondu point par point aux recommandations du comité. Une réponse politique et technique documentée qui explique pourquoi le Canada ne pourrait pas et ne devrait pas se démarquer en la matière. Très sommairement, les principaux arguments sont les suivants: dans le contexte de mondialisation, le Canada ne peut agir unilatéralement; imposer un cadre réglementaire aux entreprises les ferait fuir vers des lieux moins exigeants. Choisir des normes et des modes d'évaluation parmi les multiples propositions avancées actuellement et pour lesquelles aucun consensus ne se dessine serait contre-productif. Le Canada ne peut légiférer pour des actions commises hors de son territoire. Il revient aux pays hôtes d'adopter et de faire respecter ces lois; au mieux, l'aide canadienne peut soutenir l'accroissement des compétences de bonne gouvernance dans ces pays. La réponse gouvernementale, par contre, développe longuement et encourage le recours juridique, au civil notamment, pour les individus ou les groupes qui se sentent lésés.

Chacun de ces arguments peut être contredit et l'a été lors des premières tables rondes. Mais pendant que les discussions pointues sur l'application du droit international, des normes et des mécanismes d'évaluation ont cours, la question de fond des parlementaires risque d'être reléguée aux oubliettes. Dans les pays en développement, pauvres et endettés pour la plupart, l'exploitation minière profite avant tout aux entreprises étrangères. Les codes d'investissement et les règlements miniers de ces pays, adoptés selon un modèle identique sous la pression des institutions financières internationales, le permettent et même, le garantissent. Quelle part de responsabilité revient au gouvernement du Canada qui, d'un côté, soutient «ses» entreprises dans ces mêmes pays et de l'autre, proclame sa participation à la lutte contre la pauvreté et au respect des droits?

Le gouvernement organise depuis juin dernier une série de tables rondes pour recevoir «des recommandations sur les moyens de renforcer les démarches de gestion des répercussions externes des activités commerciales internationales». Un espace public y a été aménagé pour prendre le pouls de la population. Des groupes issus de la société civile canadienne ont créé le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises et, au Québec, la Coalition sur les mines formée d'organismes de coopération internationale, d'associations de solidarité et de défense des droits entend faire valoir le point de vue, peu présent, des populations directement touchées.

L'auteur est coordonnateur de la Table de concertation sur la région des Grands Lacs africains à l'Entraide missionnaire

La filière de la spéculation

De petites entreprises spécialisées dans le secteur de l'exploration minière sont très présentes sur le continent africain. Hautement spéculatives, elles assument les risques de l'exploration et assurent de rapides profits. À quel prix?

FODÉ-MOUSSA KEITA

L'auteur est membre du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique

Les États africains étreints par le poids de leurs dettes, héritiers d'une structure économique coloniale et n'étant plus en mesure d'investir dans l'exploration et l'exploitation minières, subissent les effets de la présence d'entreprises comme les *juniors*. Les États africains en tirent des bénéfices dérisoires en élaborant une politique minière nationale dont les éléments lui sont soufflés à l'oreille par les organisations financières internationales telle que la Banque mondiale.

On les appelle les *juniors*, car elles possèdent peu de capital. Ce sont des entreprises d'exploration et de développement minier dont les activités sont principalement financées par l'émission d'actions spécifiques à leurs activités. Il leur est difficile d'établir un budget ou de planifier des opérations en fonction de revenus issus d'activités minières. Elles peuvent toutefois avoir des actifs dans la production minière. Par opposition à cette définition, les grandes entreprises comme Barrick Gold, De Beers ou AngloGold Ashanti sont des *majors*, puisqu'elles ont les moyens de planifier leurs activités par le réinvestissement des revenus issus de leurs exploitations minières. Évidemment, cela n'empêche pas ces dernières de se financer en passant par les marchés boursiers. Dans le monde, 45 % de l'exploration se fait par les *juniors* et les ressources minières les plus courues sont l'or, le diamant et les métaux rares.

Dans le monde, 45 % de l'exploration se fait par les *juniors* et les ressources minières les plus courues sont l'or, le diamant et les métaux rares.

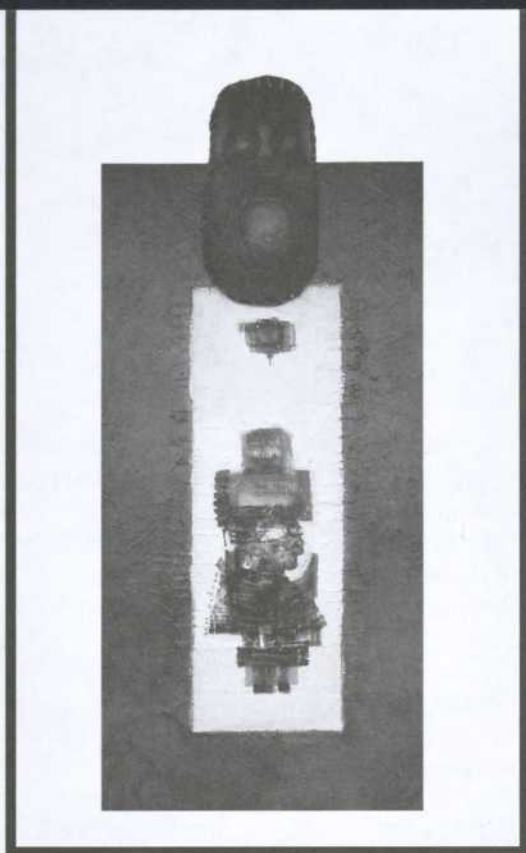
La sous-traitance du risque

Les *juniors* utilisent généralement des stratégies différentes de celles des autres entreprises minières. Peu d'entre elles produisent du minerai, elles sont instables et leurs revenus dépendent de la confiance de leurs investisseurs. Leur survie en tant qu'entreprises inscrites en bourse est tributaire des attentes des actionnaires. Contrairement aux *majors*, une mauvaise estimation des risques (mauvaise évaluation du dépôt, conflits avec les communautés) peut signifier très souvent la faillite. Par exemple, certains ana-

lystes financiers sont inquiets des performances de l'entreprise Golden Star Resources (une *junior* en passe de devenir une *major*) en conflit avec la communauté de Bogoso (Ghana) – surtout avec les mineurs artisanaux illégaux (*galamseyers*). Lié aux difficultés techniques entourant l'exploitation du gisement, l'avenir de cette entreprise n'est plus aussi prometteur, surtout si une baisse du prix de l'or se produit. Toutefois, la petite taille de ces entreprises compense le handicap du risque de faillite en leur conférant une flexibilité face aux changements économiques et politiques qui se produisent dans les régions où elles mènent leurs activités. C'est le cas de Banro Corporation qui a réussi à maintenir sa présence en République démocratique du Congo depuis 1985. Elle a été témoin de la chute du régime de Mobutu et des guerres qui ont sévi de 1990 à 2000. À l'occasion, sa petite taille lui permet aussi d'exploiter de petits dépôts miniers dédaignés par les *majors*, mais offrant une certaine rentabilité pour un projet à petite échelle.

La niche particulière occupée par ces petites entreprises dans l'industrie minière mondiale ne les place pas en compétition avec les grandes. Il y a une synergie entre ces deux types d'entreprises : les grandes soutiennent financièrement les petites, alors que ces dernières assument les risques de l'exploration. Plusieurs grandes entreprises accordent des contrats d'exploration aux petites près de leurs sites miniers en exploitation (ex. : Barrick Gold en Tanzanie ou AngloGold Ashanti au Ghana). D'autres fois, la *junior* lancera des travaux d'exploration dans des régions non exploitées et s'associera avec une *major* pour l'exploitation ou vendra les droits d'exploitation à une autre entreprise, encaissant les bénéfices de la vente. Si la *junior* ne trouve pas de gisement mais suscite une augmentation de sa valeur boursière, elle demeure tout aussi rentable pour les investisseurs.

Le caractère spéculatif caractéristique de ce secteur d'activité fait que les *juniors* sont souvent la source de tensions avec les communautés locales. Elles arpentent des territoires en déboisant et en creusant les terrains. Elles effectuent des forages exploratoires qui provoquent bruits et vibrations exposant à la contamination les sols et l'eau par le risque de fuites des carburants utilisés. Dans la plupart des cas, l'entreprise ne trouvera rien et quittera le territoire prospecté, dévasté, laissant les sols impropres à l'agriculture ou à l'élevage. Leur façon de s'approprier, pour l'exploration, d'anciens sites miniers abandonnés ou des zones où travaillent déjà des mineurs artisanaux ou des micro-entreprises locales constituent une autre cause de conflit. Dans les régions qui n'ont pas de vocation minière,



l'arrivée de géologues suscite souvent de faux espoirs auprès des populations locales. L'entreprise, sachant qu'elle risque de ne rien découvrir, jugera trop prématurés les contacts avec ces populations et aura tendance à les éviter. Ainsi, sans qu'un seul coup de pelle ne soit donné, une relation conflictuelle peut s'installer entre elle et les populations locales.

LE CANADA TERROIR FERTILE DE JUNIORS

Les transformations de l'économie – mondialisation et libéralisation des marchés – au cours des années 1990, expliquent leur présence accrue dans l'industrie minière. Elles ont profité, d'une part, de l'accessibilité au capital et de la diminution des risques d'investissements grâce aux différents outils financiers mis à la disposition des investisseurs (marchés à terme, syndication, swaps) et d'autre part, de la diminution des stocks de minéraux de qualité dans les mines des pays développés et de l'ouverture des pays dits « en voie de développement » aux investissements miniers étrangers. Dans le secteur de l'or, entre 1990 et 1995, le budget mondial d'exploration aura presque doublé, passant de 1,5 à 2,5 milliards \$. La part de l'Afrique dans ce budget était de 310 millions \$ en 1995, après avoir quadruplé depuis 1990, une progression inégalée dans les autres continents. Selon Ressources naturelles Canada, en 2003, près de 375 millions \$US ont été investis pour l'exploration minière en Afrique par 117 entreprises. Un fait important à relever est que 53 d'entre elles, soit 42 %, étaient canadiennes.

Le Canada, par l'entremise de la bourse de Toronto, de l'expertise de son industrie minière et de ses secteurs affiliés (firmes d'analystes, d'avocats, équipementiers, etc.), est l'État qui héberge plus de la moitié des *juniors* du monde. En effet, en août 2006, la bourse de Toronto en abritait plus de 1000 sur un total de 1223 entreprises minières. C'est deux fois plus que les cinq bourses concurrentes réunies :

l'ASX d'Australie, le LSE-AIM de Londres, l'AMEX et le NYSE américains et le JSE sud-africain! En 2004, seulement huit États africains n'ont pas été explorés par ces entreprises. Certains États sont littéralement envahis par les canadiennes. En 2003, on pouvait en dénombrer plus d'une vingtaine en Afrique du Sud, 18 au Ghana, 12 au Mali et 11 au Burkina Faso.

Les *juniors* canadiennes ont été impliquées dans différents conflits avec les communautés africaines. L'exemple le plus criant est celui des agissements de certaines d'entre elles en République Démocratique du Congo. En 2002, un rapport de l'ONU a directement ciblé des entreprises canadiennes qui auraient profité de la situation chaotique due à la guerre pour exploiter illégalement les ressources minières du pays. Quelques unes comme Tenke Mining et Banro Corporation ont été pointées du doigt par le rapport. Elles auraient profité du désordre pour accéder aux ressources minières par l'entremise de pots-de-vin. Les entreprises réfutent ces accusations. Plus grave encore est l'implication d'une entreprise dans des actes de guerre. En octobre 2004, Anvil Mining, une entreprise canado-australienne, aurait, selon le réseau de télévision australien ABC, prêté ses véhicules aériens et terrestres à l'armée congolaise pour perpétrer un massacre ayant fait 100 victimes. Elle affirme que l'on ne

lui a pas laissé le choix. Il demeure qu'Anvil Mining est aujourd'hui toujours présente au Congo et s'apprête à devenir un producteur de cuivre de premier plan. On ne pourra plus vraiment la définir comme une *junior*. Ces exemples traduisent toute l'impunité dont jouissent certaines de ces entreprises canadiennes en Afrique. Les États africains sont rarement en mesure de les sanctionner et le Canada ne semble entreprendre aucune action visant à contrôler leurs activités hors de son propre territoire.

Le Canada a un rôle à jouer dans la recherche d'une issue que les États africains tentent de trouver, puisqu'il est le principal pays d'origine des *juniors*. Il peut tenir un rôle de premier plan dans l'établissement de normes internationales prescrivant la conduite responsable des entreprises. Malheureusement, tout indique qu'il a fait le choix de stimuler la croissance de son industrie minière, un secteur économique dans lequel il a un statut de puissance mondiale. Ce choix risque de donner encore plus de latitude et de place au secteur des *juniors*. Beaucoup d'investisseurs/spéculateurs y voient une occasion de s'enrichir grâce à l'instabilité et à la volatilité des valeurs boursières. L'inaction du gouvernement canadien est donc vue d'un bon œil. Sur le terrain, cela a malheureusement un effet néfaste sur le bien-être des populations africaines. ●

Marie-Denise
Douyon, *Makonde IV*,
2006, huile sur bois
et canevas – buste
en bandes de plâtre,
155 cm x 51 cm

En 2002, un rapport de l'ONU a directement ciblé des entreprises canadiennes qui auraient profité de la situation chaotique due à la guerre pour exploiter illégalement les ressources minières du pays.

Les mains sales du Canada

Des entreprises canadiennes, avec le soutien du gouvernement, sont impliquées dans une scandaleuse exploitation des ressources minières au Ghana, aux effets environnementaux, économiques et sociaux désastreux pour les populations concernées.

LINDLYN TAMUFOR

L'auteure est chargée de programme au sein de l'équipe Environnement du Third World Network-Africa

Les espoirs que les pays africains pouvaient mettre dans l'exploitation de leurs ressources naturelles et minières, comme instrument de croissance et de développement, ne se sont pas concrétisés. En effet, le cadre financier et juridique dans lequel ont été négociées les lois sur les mines et les métaux, dans la plupart des pays africains, sert d'abord les intérêts de l'industrie minière et vise à attirer les investissements étrangers. De surcroît, les lois canadiennes contribuent au « pillage », par nos entreprises, des métaux précieux de l'Afrique.

DES RÈGLES INÉQUITABLES

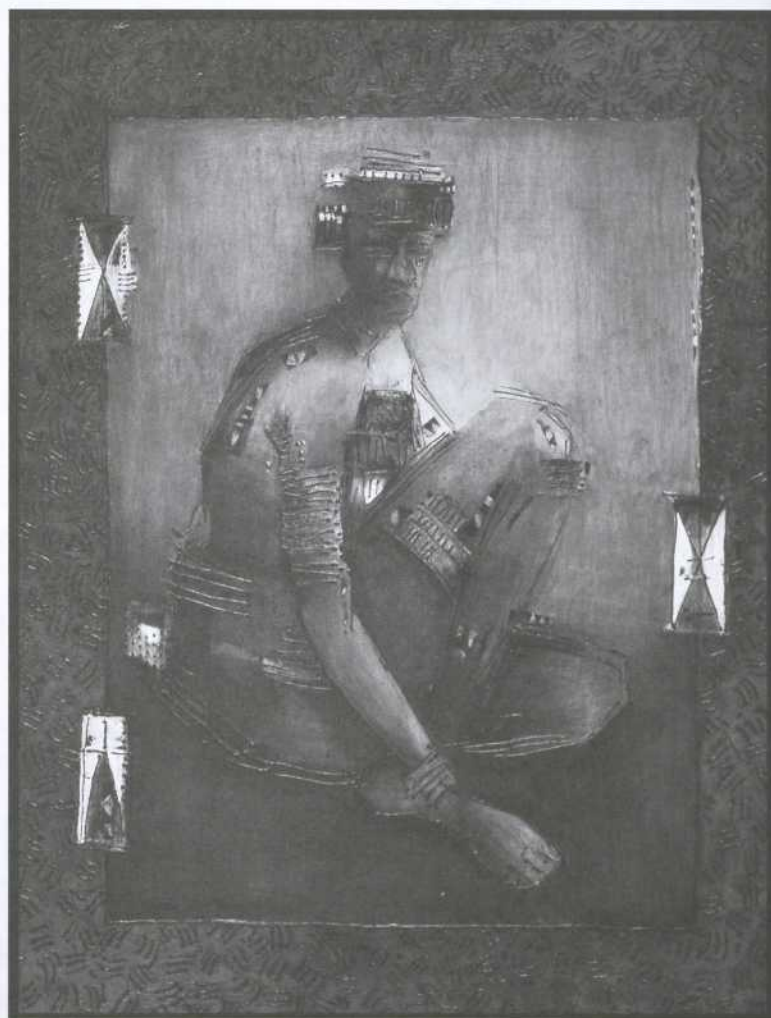
À cet égard, le Ghana (autrefois appelé la Côte de l'or), constitue un exemple probant. Le gouvernement de ce pays a favorisé une exploitation accrue de ses ressources naturelles et minières par des mesures « attrayantes » pour les entreprises étrangères. Ces mesures leur accordent des exonérations fiscales, exigent un faible taux de dividendes, leur permettent de rapatrier dans leur pays 100 % des capitaux, imposent peu d'exigences environnementales et mettent à leur disposition, à des fins d'exploitation, toutes les terres du pays. Ce gouvernement est allé encore plus loin en créant une agence – la Commission des mines – pour faciliter l'immatriculation des entreprises minières et leurs opérations.

Le gouvernement canadien, pour sa part, a mis en place des politiques et des lois facilitant les investissements dans l'exploitation minière à l'étranger – en particulier pour les petites entreprises (les *juniors*) qui assument des risques élevés. Le cadre juridique canadien a permis, entre autres, de développer des mécanismes pour faciliter l'obtention de capital de risque. Ainsi, la souplesse du système canadien pour acheter, vendre ou transférer la valeur des propriétés

minières, assure aux compagnies une grande fluidité de leurs liquidités. De plus, d'autres mesures de protection – dont des mécanismes boursiers – rassurent les investisseurs et contribuent à la création d'entreprises dans le domaine minier. Enfin, la fiscalité canadienne soutient ces investissements à l'étranger. Pour ne prendre qu'un exemple, elle offre aux compagnies de généreux crédits d'impôts sur les intérêts générés par leurs emprunts lors d'investissements effectués dans leurs filiales à l'étranger. Ce n'est là qu'un élément, parmi l'ensemble des mesures d'exonération fiscale qui leur sont accordées.

RAVAGES ET MÉFAITS DE NOS COMPAGNIES

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que, de 1992 à 1996, le nombre d'entreprises minières canadiennes présentes en Afrique ait augmenté de 75 %. Plusieurs entreprises aurifères, au Ghana, sont bien petites selon les



Marie-Denise Douyon,
Pieds poudrés, 2004,
huile et encre sur
contre-plaqué,
51 cm x 62 cm

normes canadiennes. Elles ont pourtant acquis une réputation de négligence en ce qui a trait au respect des droits humains et de l'environnement. Il est ainsi largement reconnu que des entreprises canadiennes sont responsables d'atrocités, causées par leur indifférence à l'égard de la vie des personnes touchées directement ou indirectement par leurs explorations.

Par exemple, en 2004, Bonte Gold Mines Ltd, une société détenue à 85 % par des intérêts canadiens, a fait faillite. Elle était enregistrée à la bourse de Toronto et exploitait une mine alluviale, avec un bail de 30 ans, sur le site de Bonteso, dans la région ghanéenne de l'Ashanti. La société était en activité depuis 15 ans lorsque, en mars 2004, elle a tout liquidé en une semaine – un tribunal de première instance a ordonné la faillite le 25 mars 2004 et la décision a été exécutée le 30 du même mois. Bonte Gold Mines Ltd a laissé derrière elle des terres dévastées, aucune compensation pour ses méfaits et une dette de 18 millions \$US envers diverses instances gouvernementales du Ghana – dont l'Agence de protection de l'environnement et la Compagnie électrique.

Une poursuite a été engagée contre Bonte Gold Mines Ltd pour l'obliger à payer ses dettes. Toutefois, l'espoir de récupérer les sommes dues est très mince. En effet, bien qu'opérant au Ghana, 60 % des profits de l'entreprise sont détenus dans des comptes à l'étranger – en conformité avec les « attrayantes » lois minières ghanéennes. Or, cet argent permettrait d'indemniser les travailleurs impayés et de revitaliser les sols contaminés. Actuellement, les procédures judiciaires sont retardées parce que les directeurs de l'entreprise ont déserté le pays.

Bogoso Gold Ltd (BGL) est une autre société canadienne opérant au Ghana, filiale de Golden Star Resources Ltd – enregistrée à la bourse de Toronto sous le titre de GSC et à l'American Stock Exchange (AMEX) sous celui de GSR. En septembre 1999, GSR a acquis 70 % des titres participatifs de BGL. Depuis, GSR exploite une mine de surface dans la région de Wassa West et a débuté ses activités minières sans que les communautés locales soient déplacées. Elles subissent donc des dynamitages et des vibrations qui détruisent leurs maisons, affectant leur vie et leur santé. L'hôpital, la station d'essence et le terrain de foot ont été rasés pour les besoins de la mine.

Évidemment, ces communautés ont exprimé leurs désaccords par des marches de protestation et des grèves visant à dénoncer les effets nocifs des mines. BGL et le gouvernement ghanéen ont répliqué par le harcèlement, la répression policière et l'intimidation militaire des opposants. En juin 2005, huit personnes ont été blessées par balles alors qu'elles manifestaient contre les activités de la compagnie. Cette dernière n'a pas condamné ces actes de violence et le gouvernement est demeuré silencieux sur l'événement. BGL est aussi responsable de deux déversements de cyanure, en 2004 et en 2005, autour des sites où la société mène ses activités. Ces déversements ont conta-

miné les plans d'eau des communautés rurales de Bogoso et de Dumase.

L'industrie minière canadienne, comme plusieurs autres, est engagée dans la course à l'exploitation des ressources aurifères des réserves forestières du Ghana. En principe, les réserves assurent une protection à des ter-

Résistance et dissidence

LINDLYN TAMUFOR

La majorité des activités minières au Ghana ont lieu dans les régions rurales ou semi-rurales. Les communautés isolées qui y vivent sont généralement expropriées, forcées à abandonner leurs terres et leur mode de vie. En ce qui concerne la négociation des compensations dérisoires versées pour la perte de leur territoire, elles ont toujours été à la merci des compagnies minières. Les promesses d'emploi et de développement faites par les sociétés et les autorités ne sont jamais réalisées. Le mécontentement de ces communautés n'a donc fait que croître, d'autant plus qu'elles ont constaté que les compagnies minières n'avaient cure de leurs droits sociaux et économiques.

Les communautés ont exigé réparation. Elles ont organisé des manifestations publiques et des actions de dissidence. Les compagnies ont eu recours aux forces armées du Ghana et à des agences de sécurité privées pour attaquer ces communautés qui osaient revendiquer pacifiquement leurs droits. Il s'en est suivi une escalade de la violence qui a fait de nombreuses victimes.

La Coalition nationale sur l'exploitation minière (NCOM), qui regroupe des individus, des organisations et des communautés engagés dans la promotion de la justice, la défense des droits et la protection de l'environnement, a intitulé sa campagne de 2006 : « Mettre fin à la violence dans le secteur de l'exploitation minière. » Elle veut ainsi alerter l'opinion publique sur les violences perpétrées contre les communautés vivant aux abords des mines. Au cours de l'année, NCOM en a appelé aux instances gouvernementales – telles que la Commission des droits miniers, responsable de la promotion de l'activité minière, et le ministère de la Défense – pour qu'elles s'engagent à faire cesser la violence. Elle a aussi exigé que la Commission des droits de la personne et le département de la Justice fassent enquête sur les cas particuliers de violation des droits des communautés vivant près des mines.

NCOM avait mené, en 2003, une campagne contre les activités minières dans la réserve forestière du Ghana, à

ritoires reconnus pour leur importance écologique et biologique. Pourtant, la superficie totale des territoires protégés du Ghana est passé de 8,2 millions d'hectares en 1900 à 1,6 millions en 2006. Or, au cours des trois dernières années, sous la pression d'importants lobbies, le gouvernement du Ghana a ouvert ce qu'il lui reste de réserves à l'industrie minière. Trois sociétés canadiennes – Nevsun

la suite des demandes de permis d'exploration par des compagnies minières telles que Newmont Ghana Ltd, Red Back Gold Mining et Chireano Ltd. La campagne comprenait l'envoi de lettres de protestations et de pétitions à la Banque mondiale et à d'autres institutions qui finançaient ces compagnies. Même si Newmont a reçu son permis, la campagne a toutefois réussi à sauver une partie de la réserve qui était menacée.

C'était la première fois que des organisations de la société civile, notamment celles concernées par la conservation de la forêt et des groupes pour la justice sociale, se rassemblaient au sein d'une même campagne. Cette coalition a été d'autant plus nécessaire que les départements des mines, des forêts et des territoires ont été regroupés sous un même ministère, le ministère des Terres, de la Forêt et des Mines.

En 2004, lorsque ce ministère a voulu imposer une réforme de la législation minière, la NCOM a lancé une importante campagne pour retarder l'adoption du projet de loi. La NCOM a ainsi exigé une consultation publique pour permettre au peuple ghanéen de s'exprimer sur le secteur minier, étant donné son importance économique. La coalition a demandé aussi l'adoption d'une politique nationale sur les mines avant d'entreprendre une réforme de la Loi sur les mines de 1986.

À la fin de 2005, le parlement du Ghana a adopté la nouvelle loi sur les mines et les minerais, après avoir concédé des changements qui atténuent les effets des activités minières sur les communautés. En réponse aux demandes et au plaidoyer de la NCOM, la Commission des droits miniers et le ministère des Mines ont reçu le mandat d'élaborer une politique nationale sur les activités minières. La NCOM continue malgré l'opposition des institutions gouvernementales à faire entendre ses recommandations pour l'élaboration de la politique.

La Coalition maintient le dialogue avec la Commission des droits de la personne et le département de la Justice en vue d'approfondir les causes de la violence et des abus observés dans le secteur de l'exploitation minière et de mettre en place des mesures correctives. Ce dialogue explore aussi des voies pour assurer de meilleures compensations et retombées économiques ainsi qu'une meilleure qualité de vie dans les communautés affectées, dans l'espoir d'éviter de futurs conflits.

Resources, Satellite Goldfields et Birim Goldfields – ont reçu des droits d'exploitation. Ces entreprises ont déjà cédé leurs droits à d'autres compagnies, desquelles elles reçoivent des redevances.

Comme on le constate, de telles activités minières violent de manière flagrante le droit des populations à un environnement sain et sécuritaire. De plus, elles détruisent leur modeste mode de vie traditionnel sans que leurs membres ne reçoivent de compensation, de formation ou de nouveaux moyens de subsistance. Loin de contribuer à l'amélioration du sort des habitants de ces régions, ce type d'exploitation se pratique sans considération pour leurs opinions et avec le plus grand mépris pour leurs droits fondamentaux.

DES POLITIQUES PERVERSES

Beaucoup de citoyens africains vivant dans des pays riches en ressources naturelles sont préoccupés par ces problématiques générées par l'industrie minière, notamment les déplacements de population, la contamination des sols et des plans d'eau, le soutien à des gouvernements répressifs, les violations des droits des travailleurs et des autochtones, les agressions et les meurtres par les forces paramilitaires.

Il est indéniable qu'il incombe aux gouvernements de ces pays de réglementer l'industrie minière, d'en réduire les impacts négatifs, d'en récolter et d'en partager les bénéfices. Or, au contraire, leurs exigences ne cessent de diminuer et la fiscalité est revue au profit du secteur minier. Il est tout aussi indéniable, toutefois, que les entreprises étrangères doivent se conformer aux normes internationales en matière de «saine gestion» et de respect des droits humains. Malheureusement, l'application de ces normes demeure volontaire. Il semble donc que les activités des entreprises canadiennes ne se soumettent pas aux mêmes règles à l'étranger que lorsqu'elles sont en sol canadien.

Le soutien financier, juridique et politique du gouvernement canadien envers les entreprises de son industrie minière est considérable. D'autant plus qu'en encourageant les stratégies de financement multilatéral, le Canada impose *de facto* au secteur minier africain un programme de libéralisation et d'allégement réglementaire. Ces politiques étrangères canadiennes ont donc pour effet de saper la capacité de pays comme le Ghana de légiférer en faveur de leurs propres intérêts et de ceux de leur population. ●

Il est ainsi largement reconnu que des entreprises canadiennes sont responsables d'atrocités, causées par leur indifférence à l'égard de la vie des personnes touchées directement ou indirectement par leurs explorations.

Un code de conduite obligatoire

DAVID FINES

Le 12 septembre dernier, l'Église unie du Canada a fait une présentation aux Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et le secteur de l'exploitation minière canadienne dans les pays en développement. Cette séance avait lieu à Toronto, dans le cadre d'une tournée des grandes villes canadiennes. À cette occasion, l'Église unie a recommandé au gouvernement canadien d'imposer aux compagnies canadiennes exerçant leurs activités à l'étranger des normes sévères assorties de mécanismes de surveillance et d'observation.

Cette recommandation concerne particulièrement les compagnies minières, gazières et pétrolières. Elle s'appuie sur le fait que, depuis plusieurs années, nombreux et congruents sont les rapports négatifs des partenaires œcuméniques de l'Église unie d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, quant aux agissements de ces compagnies canadiennes de prospection, d'extraction ou d'exploitation de minerais. Ces compagnies sont connues et les noms ont été fournis au gouvernement du Canada. Ces rapports relatent de nombreux cas, de plus en plus fréquents, tant de destruction de l'environnement que de dommages écologiques (déforestation majeure, déversements sauvages de produits toxiques ou contamination des écosystèmes). Ces rapports font état de violations des droits des travailleurs, de la démocratie locale et des droits humains, incluant des déplacements de populations. Les pires situations dénoncées se retrouvent aux Philippines, en République démocratique du Congo et au Guatemala.

L'une des raisons du problème vient du fait qu'il y a, dans nombre de pays où ces compagnies sont à l'œuvre, un manque de réglementations ou alors un certain laxisme dans les mesures de protection de l'environnement et des droits de la personne. Il n'en demeure pas moins que la protection des écosystèmes et la mise en application de normes du travail acceptables représentent des coûts auxquels beaucoup de compagnies s'opposent. Non seulement les compagnies canadiennes résistent-elles à se conformer à ces normes – quand elles existent – ou à les dépasser, mais elles agissent souvent sans rendre de comptes à qui que ce soit.

Ces actes nocifs et ces attaques aux droits humains et à l'environnement seraient immédiatement jugés illégaux et condamnés au Canada. Les compagnies subiraient les sanctions prévues par les lois. Certaines de ces

compagnies pourraient même être déclarées totalement dans l'illégalité. Par une déclaration en quatre points, l'Église unie a demandé au gouvernement canadien, premièrement, d'obliger les compagnies minières – et les autres secteurs industriels – à se conformer aux lois canadiennes, ou du moins à une réglementation s'en rapprochant, incluant des normes obligatoires et exécutives. Deuxièmement, d'accompagner ces normes de mécanismes de contrôle efficaces, essentiels pour assurer un comportement respectueux de l'éthique à ces entreprises canadiennes. L'approche des «normes volontaires» actuelle n'est tout simplement pas satisfaisante, car aucun traité, accord officiel ou signature, ne contraint les compagnies à s'y conformer. Les deux autres points demandent au gouvernement canadien d'instaurer un mécanisme d'imputabilité de la part des compagnies et de leurs dirigeants et de se faire l'avocat de l'instauration de standards quant aux droits humains et environnementaux auprès d'institutions internationales – comme la Banque mondiale.

L'autre aspect de la déclaration est la dénonciation – à la suite de la divulgation d'information crédible – d'une pratique établie de soutien consulaire aux compagnies minières œuvrant à l'étranger. Plusieurs consulats canadiens à l'étranger, en effet, fournissent de l'assistance politique et même de l'aide financière à ces compagnies minières. On y retrouve même une personne désignée à cette fonction. Ainsi, par ses impôts payés au gouvernement fédéral, c'est toute la population canadienne qui contribue aux activités nocives, dangereuses et même parfois illégales de ces compagnies.

Déjà, en 2001, l'Église unie avait tiré une première sonnette d'alarme dans le cadre de la série télévisée *Spirit Connection* dénonçant les impacts dévastateurs de l'exploitation minière sur les populations autochtones. Kairos (Initiatives œcuméniques canadiennes pour la justice) avait fait de même en 2004. L'Église unie revenait à la charge, en 2005, par l'envoi au gouvernement canadien d'une lettre co-signée par de nombreux partenaires de la société civile. De fréquents articles ont aussi paru dans les diverses revues de l'Église unie sur ce sujet. Ce laisser-aller des compagnies extractives et ce soutien immoral de la part du gouvernement ne peuvent plus être tolérés, car ils tournent en dérision l'engagement pour la démocratie, les droits humains et la protection de l'environnement dont se targue le Canada.

L'auteur est responsable des communications publiques pour l'Église unie du Canada

Complices malgré-nous

À travers différents objets de notre vie quotidienne, nous sommes reliés à l'exploitation minière congolaise. Comprendre la « route » qu'emprunte le coltan pour se rendre jusqu'à nous donne aussi la responsabilité d'exiger que sa commercialisation cesse d'être associée à des crimes et à des violations flagrantes des droits humains.

PATRICK MARTINEAU

L'auteur est membre du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique

Dans les luxuriantes contrées des Kivus, dans la région Est de la République démocratique du Congo (RDC), des milliers de Congolais triment dur dans les sites miniers pour assurer leur quotidien. L'une des ressources vedettes de cette région est le coltan. Or, ce minerai fait office de ressource stratégique et économique pour des individus et des réseaux de la région, dont certains commettent des crimes importants, en violation directe des droits humains. Pourtant, cette matière trouve toujours son chemin jusque dans notre quotidien.

DANS NOS OBJETS D'USAGE QUOTIDIEN

En effet, les lecteurs DVD, téléphones portables, caméras numériques, ordinateurs portables, consoles de jeux vidéo et certaines composantes de nos voitures sont des objets d'usage courant qui vous unissent à l'exploitation des ressources minières en RDC. Leur dénominateur commun? Le coltan.

Le terme « col-tan » est une expression populaire qui vient d'Afrique centrale. Il fait référence à la colombo-tantalite. Il s'agit donc d'un diminutif, ou d'un surnom, donné à un minerai composite, soit la colombite et la tantalite. Une fois raffinée, la colombite deviendra un produit métallique, le colombium (ou niobium) et, de son côté, la tantalite deviendra du tantale. Que fait-on avec du colombium et du tantale? Des millions de composantes électroniques utilisées dans des secteurs comme les hautes technologies, l'automobile, l'aérospatiale et l'armement. Ainsi, le condensateur de tantale – une composante pas plus grosse qu'une tête d'épingle – permet de miniaturiser une multitude de composantes de votre ordinateur et de votre téléphone portable. Il est, à toute fin pratique, l'un des éléments clés du succès du secteur des communications sans fil.

Les lecteurs DVD, téléphones portables, caméras numériques, ordinateurs portables, consoles de jeux vidéo et certaines composantes de nos voitures sont des objets d'usage courant qui vous unissent à l'exploitation des ressources minières en RDC.

La RDC regorge de ce minerai que l'on exploite dans sa partie orientale depuis plus de 30 ans. Elle aurait d'ailleurs fourni, depuis les années 1990, plus de 10 % de la matière première nécessaire pour satisfaire les marchés mondiaux. Or, au début des années 2000, un important processus spéculatif – phénomène répandu à l'ensemble du secteur minier – s'est produit. Ses effets dévastateurs se font ressentir, encore aujourd'hui, dans toute la partie orientale de la RDC.

LA GRANDE SURCHAUFFE

Entre mars 2000 et mai 2001, le prix moyen pour se procurer, sur les marchés hautement spéculatifs, un kilo de tantalite, est passé de 60 \$US à 485 \$US. Au paroxysme du jeu de l'offre et de la demande, des transactions supérieures à 1000 \$US ont même été notées. Pourquoi une telle surchauffe?

En 1999, alors que l'industrie des hautes technologies vivait ses jours de gloire, une soudaine « course aux condensateurs de tantale » fût lancée sous l'impulsion des fabricants de téléphones cellulaires. Le NASDAQ semblait bien en selle et le potentiel des marchés asiatiques (surtout chinois) faisait rêver. Ces manufacturiers entrevoyaient des possibilités immédiates et quasi illimitées pour leurs produits. Mais, pour ce faire, il fallait mettre la main rapidement sur ces précieux condensateurs. La course au coltan était ainsi lancée.

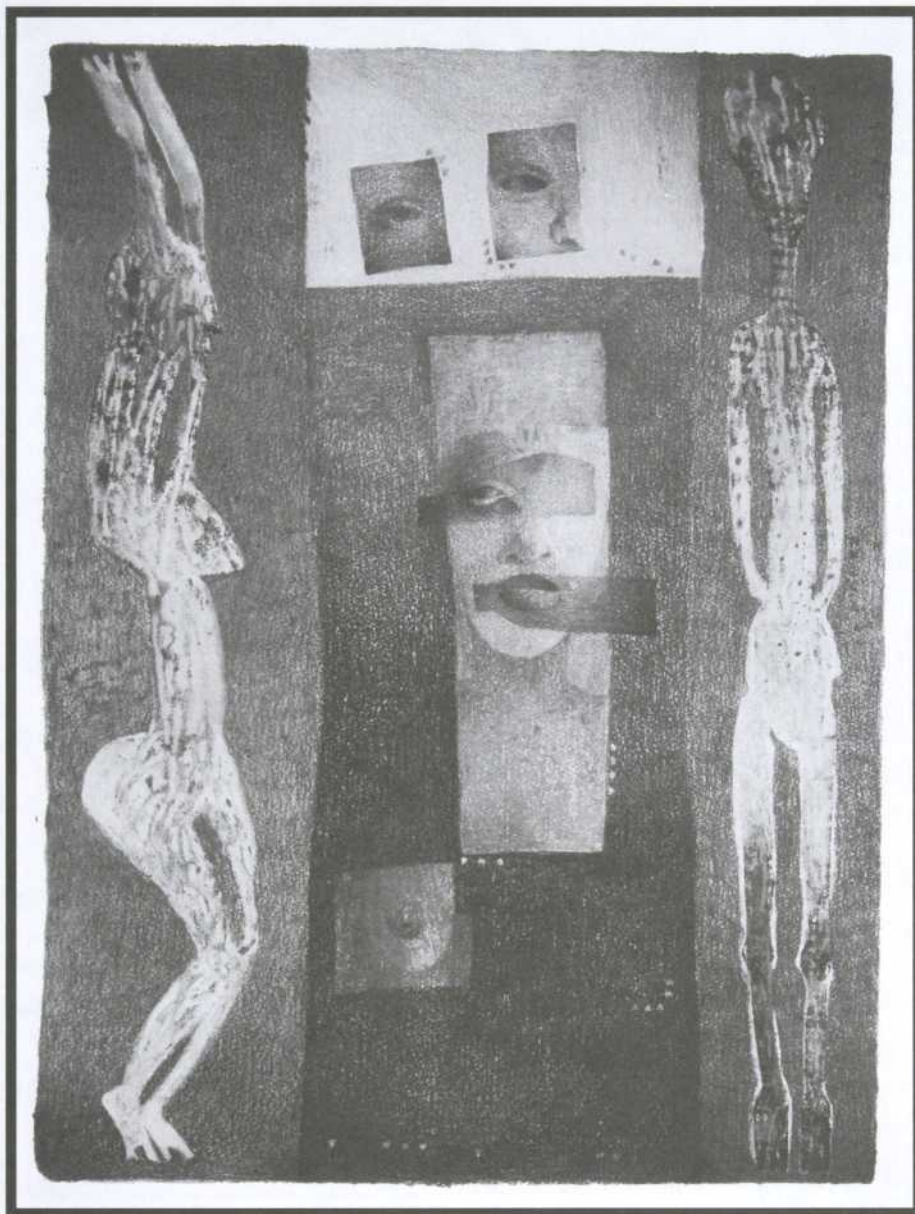
En seulement quelques mois, les commandes des raffineurs ont doublé, puis triplé. Leurs affaires roulaient rondement, mais leurs réserves de tantalite fondaient comme neige au soleil. Le fournisseur principal, l'entreprise australienne Sons of Gwalia,

tournait déjà à plein régime et les petits fournisseurs commençaient eux aussi à s'essouffler.

Une pression fut ainsi exercée sur les quelques tonnes disponibles de par le monde, dont celles de la RDC. Un seul problème se posait: la région était déjà

dévastée par un conflit violent entre des réseaux politique et économique de la région qui, dans leur déploiement, commettaient des crimes en violation directe des droits humains. L'un des motifs de ces crimes: l'accès aux rentes de ce nouvel or *high tech*.

Ainsi, progressivement, la filière coltan congolaise fut totalement contrôlée par des agents associés aux milices locales et régionales, dont les méthodes de commercialisa-



Marie-Denise Douyon,
Secret de deux, 1998-1999,
monotype, 70 cm x 45 cm

Exemples d'entreprises canadiennes

ABDULAI DARIMANI

Tanzanie : depuis les 15 dernières années, la Tanzanie a connu une croissance rapide de l'exploitation minière. Les entreprises minières canadiennes jouent un rôle central dans cet essor. Cependant, les activités de ces compagnies ont été fortement critiquées par les organisations de la société civile et par les communautés locales. Celles-ci les ont accusées d'être responsables de pollutions environnementales diverses aussi bien que d'expulsions forcées, de massacres de population et de beaucoup d'autres violations de droits humains. Des entreprises minières canadiennes telles que Kahama Mining Corporation et Barrick Inc. ont été nommées, en rap-

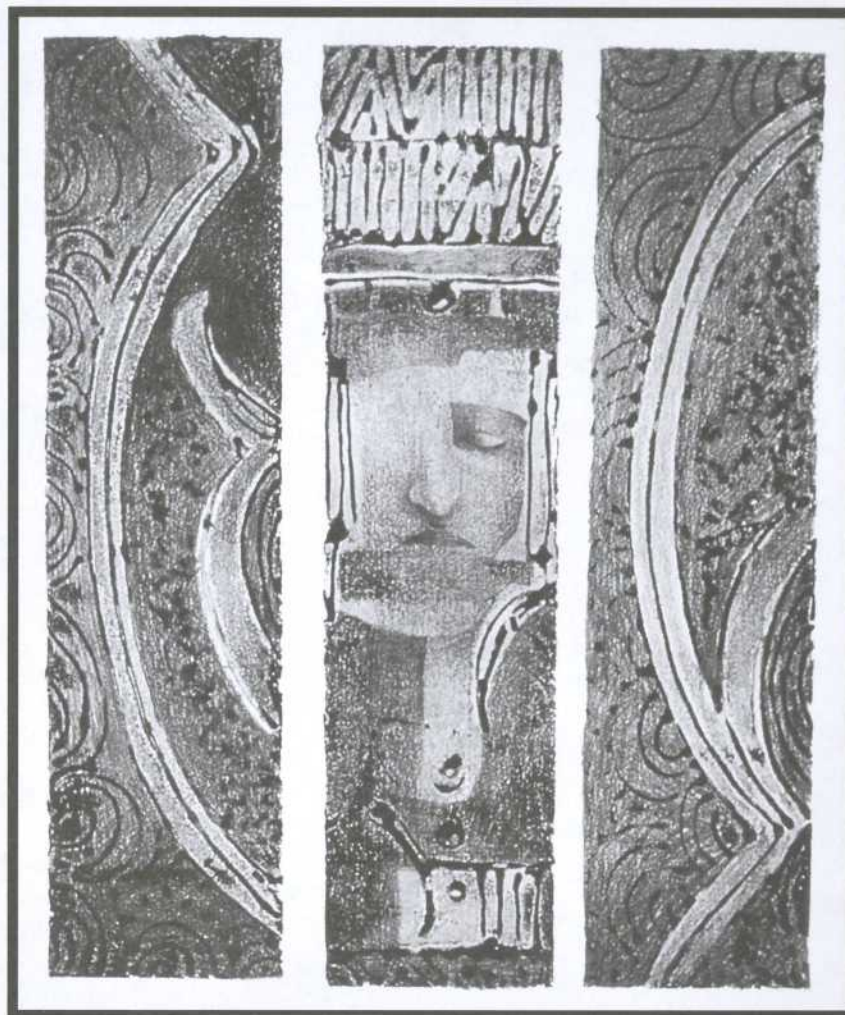
port à des allégations de meurtres et de nombreuses évictions illégales de mineurs artisanaux à Bulyanhulu.

Mali : une recherche commanditée par Third World Network—Africa a révélé des problèmes environnementaux et socio-économiques causés par les opérations des mines de Sadiola et de Yatela au Mali. L'exploitation de ces installations minières a contribué à la destruction de près de huit villages et elle est aussi responsable de la pollution de l'eau potable. La production minière, en s'appropriant les terres, a aussi entravé la capacité des populations locales à pratiquer leur mode traditionnel de culture. Une société minière canadienne, IAMGold, possède une grande partie de ces mines : elle en détient 38 % à Sadiola et 40 % à Yatela.

Afrique de l'Ouest : les sociétés minières Alcan, Golden Star Resources, International Gold Resources et Mano River Resources, toutes quatre canadiennes, exécutent des travaux d'exploration dans les environs de la rivière Mano. Cette région, à la convergence de la Guinée, du

L'auteur est membre
du secrétariat du
Third World
Network—Africa

Marie-Denise Douyon,
Le vin et l'eau, 1998-1999,
monotype, 70 cm x 67 cm



tion incluait de multiples actes de violence et des massacres. Ces agents ont imposé les pires conditions de travail, dont le travail forcé et l'exploitation des enfants soldats. Cette année-là, la RDC aurait fourni plus de 20 % de la tantalite globale. La plupart des profits de cette commer-

Sierra Leone et du Liberia, est connue pour la richesse de sa biodiversité. Celle-ci a été souvent une source de conflits entre les trois voisins. Étant donné ce contexte hautement conflictuel, l'exploration et l'exploitation minières se doivent d'être menées de façon juste et équitable. La présence, en particulier, de Mano River Resources, a considérablement attiré l'attention des groupes environnementaux qui craignent que la biodiversité soit détruite.

République démocratique du Congo : en 2001, une équipe d'experts des Nations unies enquêtant sur l'exploitation illégale de ressources a pointé du doigt huit entreprises minières canadiennes : American Mineral Fields, Banro, First Quantum, Hrambee Mining, International Panorama Resources, Kinross Gold, Melkior Resources et Tenke.

(EXTRAITS D'IMPACTS OF ACTIVITIES OF CANADIAN MINING COMPANIES IN AFRICA, TWN-AFRICA, OCTOBRE 2005)

cialisation furent récupérés par des réseaux rwandais proches de la présidence, alors en guerre avec la RDC. L'une des causes de cette guerre et de son prolongement fut le contrôle des lucratifs pôles d'approvisionnement de coltan en RDC. Pour faire la guerre et assurer sa domination sur le territoire, il fallait de l'argent. Il s'ensuivit ainsi un cercle vicieux entre la course à l'argent et la perpétuation de cette guerre.

L'ONU, ainsi que des organisations transnationales de la société civile, ont alors dénoncé cette exploitation et le coltan congolais. Ce dernier a fait l'objet d'un embargo moral : l'ONU a alors demandé aux pays importateurs et aux industriels de boycotter le coltan congolais, sans toutefois imposer un mécanisme de surveillance ou de sanction. Peu après, le prix mondial de la tantalite a retrouvé sa valeur « normale ». Ce phénomène s'explique par deux autres facteurs. Premièrement, l'administration américaine, responsable des stocks stratégiques¹, avait déversé sur le marché mondial des inventaires considérables de tantalite. Elle dopa ainsi les marchés et réduisit la pression qui existait alors sur eux. Deuxièmement, les industriels associés au coltan ont réajusté les communications entre les agents de

1. On considère en effet, à Washington, le colombium et la tantalite comme des matières essentielles pour la sécurité des États-Unis, en raison de ses liens avec les produits militaires – satellites, armes de destruction massive, avions, etc.

la filière occidentale de cette matière première, afin de rendre celles-ci plus fluides. Ces agents ont ainsi constaté que la pénurie n'était que le fruit d'une fausse « perception du marché ». Du coup, la surchauffe de la filière congolaise a diminué et les trafiquants se sont tournés vers la cassitérite, laquelle faisait aussi l'objet, à ce moment, d'une envolée spéculative sur les marchés boursiers.

LA FILIÈRE COLTAN AUJOURD'HUI

Actuellement, le risque d'une surchauffe des prix est donc contrôlé, bien que la consommation de tantale ne cesse de croître, à cause de la consommation mondiale des produits électroniques et de ceux des communications sans fil. Dans le Sud et le Nord Kivu, certaines communautés ont retrouvé leurs terres et comptent sur l'exploitation minière pour se refaire une santé financière. Quelques coopératives ont

La filière coltan congolaise fut totalement contrôlée par des agents associés aux milices locales et régionales, dont les méthodes de commercialisation incluait de multiples actes de violence et des massacres.

vu le jour et plusieurs mineurs artisanaux ont retrouvé une certaine quiétude dans les pôles miniers. Le coltan y est exploité, mais les revenus à la base demeurent bien peu élevés.

Dans certains milieux cependant, la filière du coltan est alimentée, encore aujourd'hui, par des mineurs et des villageois travaillant sous contraintes militaires et dans des conditions d'insécurité extrêmes. Des témoignages évoquent encore le travail forcé, l'utilisation des enfants comme main-d'œuvre captive ainsi que l'exploitation sexuelle aux abords des sites de coltan et de cassitérite.

De plus, l'environnement de travail de la majorité des exploitants de la filière du coltan congolaise, surtout les mineurs, constitue un danger certain pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des individus. Des préoccupations bien réelles ont été soulevées concernant les risques que représente le coltan, en raison des émanations radioactives du minerai, lorsque la roche est broyée ou concentrée sous forme de poudre.

Pourtant, certains agents de ces réseaux régionaux réussissent à liquider cette marchandise dans les circuits mondiaux, et ce, malgré l'instauration d'un mécanisme de surveillance proposé et mis en œuvre par les firmes actives dans cette filière minière. De toute évidence, cela ne semble pas suffisant pour nous assurer que le coltan congolais, qui se retrouve une fois transformé dans nos outils de travail, de loisir et de communications quotidiens, ne soit pas « taché

de sang » ou obtenu indûment. Les industriels associés directement à cette filière ont la responsabilité d'offrir des produits qui, dans leur processus d'exploitation et de commercialisation, ne soient pas associés à des crimes et à des violations flagrantes des droits humains. Exigeons-le! ●

LIVRES

- BOLYA, Baenga, *Afrique le maillon faible*, Paris, Le serpent à plumes, 2002.
 HAREL, Xavier, *Afrique, pillage à huis clos*, Paris, Fayard, 2006.
 HUETZ-ADAMS, Friedel (dir.), « Congo : portables, or et diamants, financement de la guerre à l'époque de la mondialisation », in *Violence structurelle dans les relations Nord-Sud*, vol. 2, Institut Südwind, disponible à <www.suedwind-institut.de/downloads/vol-2_congo-fra.pdf>.
 LABROUSSE, Arnaud et VERSCHAVE François-Xavier, *Les Pillards de la forêt – Exploitations criminelles en Afrique*, Paris, Agone, 2003.
 Médecins sans frontières, R. D. Congo : *silence on meurt : témoignage*, Paris, L'Harmattan, 2002.
 PAYETTE, Dominique, *La dérive sanglante du Rwanda*, 2004.
 TRAORÉ, Aminata, *Le viol de l'imaginaire*, Paris, Fayard, 2001.

DVD

- Cauchemar de Darwin*, réalisation Hubert Sauper, production mille et une nuits, France, Autriche, Belgique, 2004.
Congo na biso, la veille d'une démocratie, réalisation : Chuck de Liedekerke, Yannick Muler et Hélène, Seingier, production Guyom Corp, France, 2006.

SITES INTERNET

- <www.afard.org> : Association des femmes africaines pour la recherche et le développement;
 <www.africansocialforum.org/francais>;
 <www.liberationafrique.org>;
 <www.miningwatch.ca>;
 <www.pacweb.org> : Partenariat Afrique Canada;
 <www.soutienmorila.info> : Collectif de soutien aux grévistes de la mine d'or de Morila au Mali;
 <www.twinside.org.sg> : Third World Network;
 <www.unites.uqam.ca/grama> : Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique.



Le cri du Lesotho

Dans le petit royaume montagneux du Lesotho, de 30 000 km², enclavé au cœur de l'Afrique du Sud, la pauvreté et le sida font des ravages.

LISE GAGNON

L'auteure est membre de la congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Texte écrit avec la collaboration de Louise Dionne

Cette ancienne colonie britannique, connue sous le nom de Basutoland, prend le nom de Lesotho lors de son indépendance en 1966. Jusqu'en 1998, le pays sera traversé de nombreux conflits politiques. Une réforme constitutionnelle établit ensuite une certaine stabilité dans le pays. Ces dernières années, la famine a grandement affecté la population de 1,8 millions d'habitants, à la suite de sécheresses consécutives. Les basses terres constituent la zone la plus densément peuplée et seulement 13 % de la superficie du pays est composée de terres arables. Un manque d'emploi chronique explique le chômage élevé qui touche 35 % de la population active. La crise du secteur textile, première industrie au Lesotho, n'a pas aidé. L'Accord sur le textile et le vêtement de l'OMC imposant des quotas à l'entrée aux États-Unis, entre autres, avait bénéficié aux entreprises textiles du Lesotho qui sont presque toutes aux mains d'intérêts asiatiques. Celles-ci bénéficiaient de facilités douanières accordées, par les États-Unis, aux pro-

duits en provenance d'Afrique. Mais avec la fin de cet Accord et donc des quotas, début 2005, cette stratégie de contournement par le Lesotho n'était plus utile. Cela a provoqué des fermetures massives d'entreprises de textiles.

Ce contexte explique, selon la FAO, la dépendance de la population à l'aide internationale et l'obligation, pour de nombreux Lesothans, de migrer à l'extérieur pour aller chercher des emplois dans les pays voisins.

PAUVRETÉ ET CHÔMAGE

Au cours des années 1990, la construction de deux immenses barrages, sous l'égide de la Banque mondiale, avait suscité beaucoup d'espoir au sein de la population. Ces barrages dans les montagnes du Lesotho devaient alimenter en électricité et en eau la capitale sud-africaine, Johannesburg. Ils auguraient la création d'emplois et une relance de l'économie. Mais l'espoir fut de courte durée. Bien que 4000 emplois directs aient été créés, c'est surtout l'élite du pays qui a bénéficié de la construction de ces barrages. Plusieurs scandales de corruption ont entouré ces projets. Des compagnies étrangères ont offert des pots-de-vin à des fonctionnaires pour obtenir des contrats juteux et très peu profitables pour le pays.

L'ampleur de la corruption a incité le Lesotho à entreprendre des poursuites contre les entreprises étrangères. Il s'agit du premier gouvernement africain à oser le faire. Récemment, il a gagné en justice contre la société Canadian Transnational Corporation. Celle-ci doit verser 2,2 millions de dollars. D'autres poursuites

sont en cours. Malgré cela, les Lesothans doivent se contenter encore de recueillir l'eau de pluie pour leur approvisionnement en eau et continuent d'être à la merci des sécheresses.

Une part importante de l'économie du Lesotho demeure aussi tributaire des transferts de revenus des travailleurs émigrés, surtout depuis l'Afrique du Sud. Le Haut commissariat des droits de l'Homme estime que près de 40 % de la population active masculine du Lesotho travaille dans les mines sud-africaines. Ces travailleurs ont déjà représenté jusqu'à 25 % de la main-d'œuvre de ces mines. Toutefois, depuis 1991, il y a une forte diminution de Lesothans – près de la moitié –, à la suite des restructurations de l'industrie minière qui cherche maintenant à réduire sa masse salariale. Ces travailleurs, après des années passées dans ce qui est communément appelé « l'enfer des mines », sont revenus au pays. Parmi ces survivants, nombreux sont ceux qui ont rapporté le sida.

Les femmes aussi sont forcées en grand nombre à la migration par le chômage et à la nécessité de prendre la relève de leurs conjoints malades ou sans emploi. Elles quittent le pays dans l'espoir de trouver du travail en Afrique du Sud ou ailleurs. Plusieurs se retrouvent dans des réseaux de trafic de femmes, forcées à la prostitution ou à l'esclavage comme travailleuses domestiques. Elles reviennent, à leur tour, avec le sida.

LES EFFETS DU SIDA

Le pays est touché par un haut taux de pauvreté et un des taux d'infection au VIH les plus élevés du monde. L'OMS estime qu'un adulte sur trois y est séropositif. Aucune région du Lesotho n'est épargnée. L'espérance de vie est en déclin. Actuellement de 36 ans, elle était de 58 ans en 1998. La société se





compose de plus en plus d'enfants, de vieillards et de malades. Les enfants de moins de 15 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 41 % de la population. Selon l'UNICEF, il y aurait 180 000 orphelins au Lesotho et seulement 53 % de la population est encore active.



Un grand nombre de personnes âgées doivent prendre la relève des parents malades ou décédés des suites du sida. De plus, les familles affligées par cette maladie ont généralement moins de revenus alors qu'elles voient leurs dépenses augmenter. Cette charge accrue incombe souvent à des parents isolés ou à des grands-parents qui représentent la catégorie de la population où se concentrent les plus pauvres du pays. Les réseaux familiaux élargis sont incapables de soutenir les membres de leurs familles devant l'ampleur du phénomène, déjà débordés par leurs proches malades ou à charge. Nombre d'orphelins sont laissés à eux-mêmes. Certains vivent seuls, d'autres en groupes dans des cabanes abandonnées.

L'État met bien quelques programmes en place pour subvenir aux besoins de ces personnes, mais ils sont loin d'être suffisants et créent parfois un sentiment d'injustice. C'est le cas du régime de pension des personnes âgées instauré en 2004. La pension n'est que de 150 rands par mois (30 \$), alors qu'elle est de 740 rands (100 \$) en Afrique du Sud. Cette injustice s'ajoute à celles des barrages et des mines. Le gouvernement a pourtant instauré ce régime à l'encontre du FMI, ce qui

explique qu'il est sans aide extérieure. Une autre mesure, la pension pour les orphelins, soulage un peu le fardeau de ceux et celles qui en ont la charge. Toutefois, les enfants abandonnés à eux-mêmes n'y ont souvent pas accès, faute d'adulte pour les soutenir dans leurs réclamations.

LA DIFFICILE SOLIDARITÉ

Les ONG, sur le terrain, font face à plusieurs difficultés liées à la culture et à la tradition. Le silence entourant le sida est un obstacle majeur. Il y a une forte réticence des personnes atteintes

Watch, le gouvernement a consacré 12 millions \$ pour le dépistage, mais seulement 385 \$ pour les consultations après le test. Sur près de 56 000 personnes déjà dépistées qui auraient besoin d'un traitement antirétroviral, seulement 2000 le reçoivent, selon l'UNICEF. Les besoins sont grands et certains intervenants en viennent à se demander si les tabous qui permettent de dissimuler l'ampleur de l'épidémie n'ont pas une certaine utilité : les res-

Enfants du St. Angela Home, Lesotho.
Photo : Lise Gagnon



Orphelins de Mazonod, Lesotho.
Photo : Lise Gagnon

et de leurs familles à en parler. Nombreux sont ceux qui refusent de passer les tests, par peur de subir l'isolement social, le rejet de la communauté et de leur famille. Plutôt que du sida, on parle de tuberculose ! Le Lesotho est une société patriarcale où la femme est soumise. Les viols, la violence conjugale et l'alcoolisme sont d'autant plus fréquents dans ce contexte de maladie et de dépendance.

Cependant, des ressources sont mises en place : distribution de médicaments, soutien des sidéens, dépistage auprès des femmes enceintes, prévention, etc. Récemment, le gouvernement inaugurerait un programme de dépistage du sida. Il consiste en une tournée de porte à porte du Lesotho. Il propose à toute la population le test. Cependant, selon Human Rights

sources ne seraient pas suffisantes pour répondre aux besoins si tous les cas étaient dépistés.

C'est sous le cri « Notre peuple se meurt » que plusieurs acteurs sociaux et politiques s'inquiètent des effets dévastateurs du sida et demandent d'être entendus. Les Lesothans sont fiers de leur autonomie. Leur sentiment national s'exprime par la tradition et la culture dont un trait qui leur est cher est l'entraide et la solidarité typiquement africaine. Ils étaient pauvres, mais ils se savaient solidaires. Ils vivaient très modestement, mais l'ensemble de la communauté recevait un minimum de bien-être. Beaucoup critiquent la perte de cet aspect de leur identité et les effets du sida qui érodent cette entraide. ●



Marie : figure libérante ou aliénante?

Dans l'Église catholique, la piété et la doctrine mariales entretiennent une idéologie conservatrice au sujet des femmes.

LOUISE MELANÇON

L'auteure, théologienne, est membre de la collective L'autre Parole

Bien que le personnage de Marie, la mère de Jésus, soit présent de manière plutôt discrète dans les écrits du Nouveau Testament, le culte marial s'est surtout développé au milieu du deuxième siècle et, largement, à partir d'écrits « apocryphes » qui racontaient son enfance et mettaient en lumière sa pureté absolue et sa virginité perpétuelle.

UNE RELECTURE HISTORIQUE

Les sciences des textes anciens ainsi que les sciences humaines de la religion nous permettent maintenant d'approcher cette réalité d'un point de vue critique. Les récits concernant Marie ont emprunté des formes mythiques existant à l'époque, autant dans le monde juif que dans le monde grec, comme l'état de virginité des mères de personnages héroïques ou célèbres, ou l'annonce d'un grand événement par des personnages spirituels, prenant des apparences diverses.

Par ailleurs, la doctrine mariale s'est élaborée aux IV^e et V^e siècles autour des conciles de Nicée (325) et d'Éphèse (431), en relation avec la filiation divine de Jésus : l'enjeu était la vérité de l'Incarnation de Dieu en Jésus, par rapport aux nestoriens qui en faisaient un être uniquement surnaturel. Marie fut alors définie comme la « Theotokos », la mère de Dieu. Les Églises orthodoxes ont gardé davantage cette dimension christocentrique de la dévotion à Marie ; dans le catholicisme, on parlera aussi de maternité universelle.

On en vint cependant à donner à Marie un statut quasi d'intermédiaire entre Dieu et les humains, ce qui sera contesté par le protestantisme. Comment ne pas y voir l'influence du culte à la Déesse Mère, ou à la déesse Artémis qu'on vénérât à Éphèse, par exemple ? Les dévotions populaires ont pu chercher à imposer une figure féminine du divin par rapport à un Dieu trop masculin. La perspective féministe récente a d'ailleurs mis en lumière la présence, dans l'Ancien Testament, d'une dimension féminine du divin – à travers la Sagesse – qui a pu être reprise dans la dévotion à la Vierge-Mère. L'image idéalisée de la femme, dans le phénomène de l'amour courtois, au Moyen Âge, a donné le vocable de Notre-Dame à tous ces lieux de culte à la Vierge, dont certains présentent des vierges noires qui rappellent les cultes anciens.

Par la suite, et surtout au XIX^e siècle, la doctrine mariale, dans l'Église catholique, prendra une ampleur surprenante qui aboutira à la proclamation des dogmes mariaux. À travers ce phénomène, on peut constater l'utilisation d'un modèle féminin centré sur la soumission des femmes dans la société patriarcale, leur rôle magnifié de mère dans la famille, et la conception bourgeoise de la féminité de l'époque qu'on cherche à imposer dans l'éducation des filles. Le culte marial s'est donc modifié à travers une idéologie sociale et religieuse.

DES CONTRADICTIONS

Malgré les efforts de l'Église catholique pour ramener la dévotion à Marie dans une perspective christologique, surtout au concile Vatican II, son enseignement – comme on l'a bien vu avec Jean-Paul II – demeure prisonnier d'une contradiction entre l'idéalisation de la femme et le maintien de la division rigide des rôles entre hommes et femmes.

La raison en est que la femme y est définie essentiellement par sa capacité de mettre au monde un enfant. La maternité, physique ou spirituelle, est donc la vocation de la femme comme celle de Marie a été de donner naissance à Jésus, de devenir la mère de Dieu. De cette façon, la femme jouit d'une supériorité par rapport à l'homme : Jean-Paul II parle même de « génie ». En même temps, selon la Genèse, elle a été donnée comme « une aide » pour l'homme. Elle serait donc à la fois supérieure et subordonnée. L'ancien préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, Joseph Ratzinger, retenait chez Marie « la disponibilité à l'écoute, à l'accueil, à l'humilité, à la fidélité... » comme ce qui concerne tout baptisé. Mais « il appartient de manière caractéristique à la femme de les vivre avec une particulière intensité et avec naturel » (cf. sa lettre du 31 juillet 2004). Aussi, les fonctions ecclésiales continuent-elles de s'exercer dans un système hiérarchique où les femmes ne peuvent représenter le Christ. La piété et la doctrine mariales, dans l'Église catholique, entretiennent ainsi une idéologie conservatrice au sujet des femmes. ●



Marie, la mère de Jésus, est un personnage autour duquel se sont toujours joués, au sein du christianisme, de vifs débats théologiques et idéologiques. Entre, d'une part, une critique rationaliste de la piété mariale qui a cherché à gommer ce visage féminin de

la religion populaire et, d'autre part, son exaltation désincarnée servant les fins du discours patriarcal dans l'Église catholique, est-il possible de retrouver, en Marie de Nazareth, une femme libre et inspirante pour les croyantes et les croyants d'aujourd'hui?

Pour que Marie soit ou redevienne une figure libérante, faut-il « briser la statue » dans laquelle l'idéologie patriarcale et une certaine piété populaire l'ont enfermée?

MARIE GRATTON

Pour répondre à cette question, ouvrons les Évangiles. Nous y trouverons quatre portraits de Marie, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont fort différents. Peut-on imaginer en effet figures plus contrastées que celles que nous présentent Matthieu et Luc d'une part, Marc et Jean d'autre part?

DES FIGURES CONTRASTÉES

Selon Matthieu, dans ses deux premiers chapitres, Marie évolue dans l'ombre de Joseph, dépositaire de l'honneur de sa fiancée enceinte, puis gardien et protecteur de l'enfant qui naîtra d'elle et dont la vie est très tôt menacée. En songe, un ange lui indique la conduite à adopter; à l'homme incombent les responsabilités.

Dans ses récits de l'enfance, Luc place Marie au centre: c'est avec elle que le Ciel transige pour obtenir sa collaboration au plan divin. Sans son *fiat*, point de naissance du Messie. Il fallait en outre à l'évangéliste une solide audace pour placer le *Magnificat*, cet hymne subversif, dans la bouche d'une femme.

Marc ne fait pas la part si belle à Marie. En mère inquiète et peut-être un peu possessive, elle cherche, avec les siens, à ramener Jésus à la maison. À parcourir les routes en dérangeant les bien-pensants, il risque trop, estime-t-elle. Lui, paraît plus attaché à ceux qui le suivent qu'à sa mère.

De son côté, et semblant prendre le contre-pied de Marc, Jean fait de Marie celle qui, à Cana, pousse son fils à réaliser sa mission. Au pied de la croix, c'est l'Église naissante qui, à travers Jean, lui est confiée.

Il est clair que la tradition a privilégié une image de Marie qui venait appuyer le système patriarcal, reflétant en cela le milieu culturel et religieux dans lequel le christianisme est né et s'est développé. Luc, celui qui souligne avec le plus de force la liberté et l'autonomie de Marie, a néanmoins fait l'objet d'une interprétation sélective et, osons le dire, tendancieuse. Ce que la tradition a choisi de nous proposer comme modèle marial, c'est celui de la jeune fille humble, soumise et silencieuse. Or, elle parle! Elle dira *fiat*, mais pas avant d'avoir posé une question qui appelle une explication. «Servante», soit, mais du Seigneur. Ce n'est pas rien. «Humble», mais néanmoins consciente que Dieu a fait pour elle des merveilles et que les générations la célébreront. Mais n'est-ce pas avant tout l'expression de son autonomie et de sa liberté qui devrait nous frapper sous la plume d'un écrivain du premier siècle?

Qu'on m'entende bien: je ne prétends pas retrouver chez aucun des évangélistes un authentique et complet portrait de Marie. Chacun a tracé le sien en tenant compte de son milieu de vie, de sa vision du monde et du public auquel il s'adressait. N'est-il pas normal de lire leurs récits et de les interpréter à la lumière des aspirations

et des besoins de notre temps, comme eux ont cru bon de les rédiger à leur époque?

UNE FEMME DEBOUT

Nous aimerions pouvoir dire: «Que la vraie Marie se lève!» Abandonnons cette chimère. Les textes évangéliques, dont l'Église peut difficilement contester l'autorité, nous offrent des traits capables d'inspirer les femmes et les hommes de notre temps. C'est dans les récits de l'Annonciation et de la Visitation que nous les trouvons. Cette jeune femme demande qu'on l'éclaire avant de s'engager. On ne lui impose pas un destin; elle accepte librement une mission. Son *Magnificat* est un manifeste révolutionnaire. Les puissants ont mis le monde à l'envers; en se portant au secours des faibles, Dieu aime le remettre à l'endroit. Solidaire de son fils, mourant pour avoir parlé de son Père avec une liberté souveraine, elle se tient debout au pied de la croix. Qui sait si ce goût de la parole libérée, Jésus ne l'a pas appris de sa mère? Si nous choisissons de «briser la statue», d'extirper Marie du moule patriarcal, nous la verrons enfin comme une femme libre devant les redoutables défis de la vie et de la foi, comme une sœur nous entraînant à la liberté qui sied aux enfants de Dieu. ●

L'auteure est professeure retraitée de la Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie de l'Université de Sherbrooke

Le sens du dialogue interreligieux

Entrevue avec Jean Mouttapa

Nous vivons à une époque où toute tradition religieuse est suspectée d'engendrer la violence. *Un arabe face à Auschwitz*, le dernier ouvrage de Jean Mouttapa, directeur du département Spiritualités des Éditions Albin Michel, spécialiste des religions et du dialogue interreligieux, rend compte d'un événement regroupant des chrétiens, des juifs et des musulmans, croyants et non croyants, dans une démarche commune appelée *Mémoire pour la paix*. Ces personnes se sont rassemblées au lieu le plus emblématique de la Shoah, pour vivre une expérience de rencontre, de dialogue et de connaissance mutuelle. Jean Mouttapa a bien voulu répondre à nos questions sur le sens de son engagement.

Relations : *Un arabe face à Auschwitz*, de même que votre ouvrage précédent, *Religions en dialogue*, écrit il y a quelques années, rendent compte d'un engagement qui vous est cher, celui du dialogue des religions. Quel sens donnez-vous à celui-ci ?

Jean Mouttapa : Le dialogue interreligieux est pour moi indissociable de l'expérience chrétienne. De par le mystère de l'incarnation auquel il se réfère, le christianisme a une vocation de médiateur entre les êtres humains, en toute transparence et dans la plus grande invisibilité possible. La parabole évangélique du grain, en cela, s'applique totalement à lui : « Si le grain ne meurt, il ne portera pas de fruit. » Pour que vive l'Évangile, que l'Église a pour seule fonction de transmettre, il est peut-être nécessaire qu'un certain christianisme sociologique trop sûr de lui fasse l'expérience d'une *kénose*, comme Dieu l'a faite à travers l'homme Jésus – en se dépouillant de sa condition divine –, et qu'il se dépouille ainsi de toute volonté de puissance.

Historiquement, le christianisme est, avec l'islam, la religion la plus impérialiste, celle qui s'est répandue dans le monde entier, pour le meilleur et pour le pire et avec les pires et les meilleurs moyens. La conséquence paradoxale est que le christianisme est certainement la reli-

gion qui s'est le plus confrontée aux autres cultures au fil de l'histoire, comme on l'a vu avec les jésuites Matteo Ricci, en Chine, et Robert de Nobili, en Inde, ou avec le dominicain Bartolomé de Las Casas, dans les Caraïbes. Cette expérience de confrontation et de rencontre fructueuse nous donne des outils pour approfondir un authentique dialogue interreligieux.

Le christianisme ne peut qu'en tirer profit. Un dialogue avec l'Orient, par exemple, en particulier à travers l'Inde, la Chine et le Japon, est essentiel pour redécouvrir des dimensions perdues ou non explorées du christianisme occidental – je pense à l'expérience d'une méditation ultime, dont on n'a des exemples que chez certains mystiques, alors que l'Orient chrétien l'a beaucoup plus cultivée.

Mais, pour moi, avant d'être une expérience proprement religieuse, le dialogue interreligieux renvoie à une expérience de fraternité humaine fondamentale, au-delà des clivages et des étiquettes politiques, religieuses et ethniques. C'est ce que j'ai vécu à travers *Mémoire pour la paix*. Le discours religieux est passé au second plan. En ce sens, situer la relation entre les trois monothéismes uniquement sous l'égide d'une filiation à Abraham est nettement insatisfaisant. Cette relation doit retrouver une dimension citoyenne. L'ouverture aux autres religions ne peut se faire dans l'oubli de la transformation du monde.

Mais pour être crédibles, les chrétiens doivent être conscients de la catastrophe historique que représente une certaine histoire de l'Église inscrite dans l'histoire humaine. Alors, il devient possible de dire au monde, et à l'Occident en particulier, que l'inspiration évangélique peut aussi servir dans l'exploration de la dimension de la fraternité, ce troisième terme de la devise républicaine française trop souvent oublié, et dans l'approfondissement de la démocratie.

Un dialogue avec l'Orient, par exemple, en particulier à travers l'Inde, la Chine et le Japon, est essentiel pour redécouvrir des dimensions perdues ou non explorées du christianisme occidental.

Rel. : Dans le dialogue avec l'islam et le judaïsme, les chrétiens jouent-ils, selon vous, suffisamment leur rôle ?

J. M. : Malgré les bonnes volontés, ce qui se fait est souvent insuffisant. C'est aussi vrai en France, qui pourtant possède des atouts considérables. Elle est le pays d'Europe où vit la plus grande diaspora

juive ainsi que la plus grande population musulmane, et cela, dans un contexte de laïcité. Elle devrait être un creuset du dialogue judéo-musulman dans le monde. C'est loin d'être le cas.

Les chrétiens se trouvent à l'origine de nombreuses rencontres interreligieuses, mais ils n'arrivent pas à mobiliser la participation. Ces rassemblements réunissent la plupart du temps 95 % de chrétiens, 3 % de juifs et 2 % de musulmans. Pourquoi cette incapacité des chrétiens à être un élément rassembleur? Je pense que c'est par peur du risque, par manque de prophétisme. Pourtant le voyage *Mémoire pour la paix* montre qu'il peut en être autrement. Cela a surpris tout le monde.

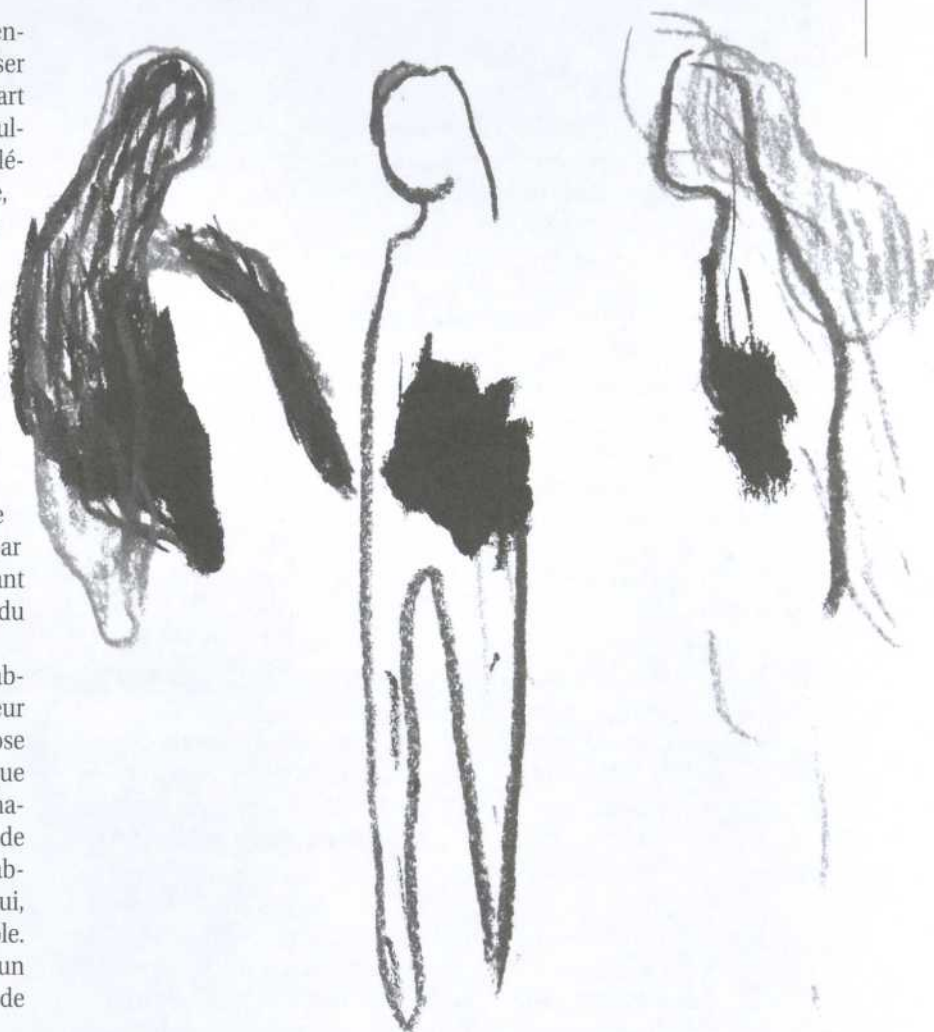
En effet, à la suite de ce voyage, des dizaines de rencontres ont eu lieu en province et à Paris entre juifs, musulmans et chrétiens. De là est né un début de structure, à l'initiative de membres de l'Union des étudiants juifs de France et de groupes d'origine maghrébine. Ils s'étaient rencontrés au cours du voyage et ils ont établi ensemble un regroupement qui s'appelle COEXIST et qui a essentiellement pour fonction d'aller, par binôme – un intervenant juif au côté d'un intervenant musulman –, dans les collèges pour parler du racisme ou du respect des droits.

Il y a, certes, des rencontres officielles entre imams, rabbins et évêques, dans le cadre desquelles est réaffirmée leur volonté de paix. Mais le dialogue des religions est une chose trop sérieuse pour être laissée aux seuls religieux! Il faut que les laïcs des trois religions s'investissent d'une autre manière. Il y a cinquante ans, l'Amitié judéo-chrétienne de France ne s'est pas constituée entre les évêques et les rabbins, mais grâce au concours de laïcs et d'intellectuels qui, après le désastre de la Shoah, ont voulu réfléchir ensemble. L'Amitié judéo-chrétienne de France a fait depuis lors un travail extraordinaire, précisément parce qu'il s'agissait de laïcs et non pas de gens de l'institution.

Par ailleurs, depuis un certain nombre d'années, nous assistons, en France, à un phénomène problématique qui fonctionne selon ce que j'appelle la logique du tiers exclu. Le rapprochement de chrétiens, catholiques et protestants, avec le monde musulman s'accompagne parallèlement d'un éloignement vis-à-vis du monde juif. Ce phénomène s'explique par notre incapacité à penser une fraternité qui soit vraiment universelle et qui ne se fasse pas aux dépens d'un tiers. Le rapport avec le monde musulman est si difficile à établir qu'il demande un investissement énorme. Alors, on se focalise sur cette relation bilatérale jusqu'à en oublier le tiers, en l'occurrence, le monde juif. Il y a 30 ans, c'était le contraire: les chrétiens engagés dans le dialogue avec le monde juif passaient assez volontiers sous silence la question palestinienne.

Rel.: Vous insistez beaucoup sur un travail de mémoire, comme condition essentielle à un authentique dialogue interreligieux.

J. M.: Il faut absolument explorer sans complaisance notre propre histoire. Les chrétiens y ont été presque obligés moralement par la Shoah. Le lien était trop évident entre l'anti-judaïsme traditionnel chrétien et l'antisémitisme païen et pseudo-scientifique de la fin du XIX^e siècle,



Sarah Arnal, *La part de soi*, 2006, encre de chine, crayon, aquarelle

qui est lui-même à l'origine de l'antisémitisme exterminateur nazi. En étudiant l'histoire, on ne peut que constater une certaine continuité dans ces dérives successives. Par exemple, l'Inquisition espagnole a été le point de départ d'une ethnicisation de l'anti-judaïsme chrétien. Jusqu'au XV^e siècle, le juif converti était un chrétien comme les autres. À partir de la persécution des « nouveaux chrétiens » sous l'Inquisition, le christianisme a perdu son universalisme religieux.

Ce retour aux sources est loin d'avoir été mené à terme. Je rappelle souvent la phrase du psychanalyste français Daniel Sibony: « L'origine de la haine, c'est la haine de l'origine. » Je crois que telle sera la grande affaire du christianisme du XXI^e siècle. S'attaquer au malaise qui naît de cette origine trouble: une religion qui se réfère à Jésus qui n'est pas fondateur de religion! Jésus est un dissident, comme beaucoup d'autres dans le monde juif du premier siècle, mais sa dissidence n'est pas schismatique, c'est clair dans les évangiles. Ceux-ci sont juifs, de part en part. Jésus est un juif pratiquant qui vit et qui meurt en juif.

Ce que Jésus apporte de neuf, à mes yeux, c'est la nécessaire distance du vrai croyant « qui n'a qu'un Père », vis-à-vis de tout ordre social, familial, politique... et même religieux, puisque le religieux fait partie de « ce monde »,

c'est-à-dire de l'univers socio-culturel. La mise en valeur de la liberté intérieure, qui rend tout possible et qui dissout toute peur, voilà la bonne nouvelle! Elle est d'ordre universel, elle doit se vivre ou se revivre dans d'autres cultures et dans le respect de ces cultures.

Pour les chrétiens, le judaïsme est donc cet « autre » qui, au départ, fut « même ». L'enracinement du christianisme, à l'origine, dans le judaïsme, ainsi que sa différenciation radicale par la suite sont deux éléments qui sont essentiels pour saisir les défis contemporains du pluralisme et penser tout rapport à l'altérité, que ce soit à l'islam, à l'Orient ou à l'Afrique.

Rel. : Le pluralisme à l'intérieur duquel nous vivons nous met en contact avec l'altérité présente dans les diverses cultures qui se côtoient. Or, cette diversité était autrefois organisée de façon séparée, ce qui pouvait permettre aux cultures de se reproduire, chacune dans son propre espace. Le défi actuel n'est-il pas d'apprendre à vivre ensemble sans nécessairement faire un amalgame de toute cette richesse qu'apporte la diversité?

J. M. : La question primordiale de notre temps à laquelle nous confronte la mondialisation, c'est comment vivre le pluralisme dont nous ne pouvons plus faire abstraction? Comment faire pour que cette mondialisation ne provoque pas ce que certains appellent le choc des civilisations? Comment vivre, dans chacune de nos sociétés, le rapport entre l'unité et la diversité dans le respect des singularités culturelles inscrites dans une vision de l'universel?

C'est toute la difficulté de ne plus seulement tolérer l'autre à condition qu'il reste à sa place, mais de faire de l'autre une partie de soi-même, de le reconnaître comme partie prenante de notre propre identité. Ce travail possède ses dangers, notamment le syncrétisme, mais malgré tout cela, il est nécessaire. Cela exige l'analyse de ce qui, au cœur même de mon identité, relève de la relation à l'autre.

Je donnerai un exemple de la dimension « politique » de ce type de démarche. Avec soixante historiens français, je travaille sur un ouvrage consacré à l'histoire de l'islam en France. Ce volume de 1200 pages rendra compte de la rencontre entre l'Autre musulman et la France, qui commence avant même que la France soit France! En 732, Charles Martel arrête les arabes à Poitiers, mais ceux-ci restent présents plusieurs décennies dans le sud de la France. Puis, tout au long de l'histoire, avant même les vagues d'immigration du XX^e siècle, les relations – conflictuelles le plus souvent, mais relations tout de même, ne cessent pas. Elles imprègnent, qu'on le veuille ou non, toute la pensée française, sa littérature, sa peinture, etc. En réalité, on s'aperçoit

que l'identité française, dans l'histoire même de sa formation au long cours, ne peut faire l'impasse sur son rapport à l'autre, à cet autre que sont les musulmans, et qui n'a jamais été pensé sérieusement.

Il en est de même sur le plan religieux. Il y aurait tout un travail à faire pour comprendre comment le christianisme lui-même, tel qu'il est constitué aujourd'hui, est le fruit de polémiques diverses et le fruit de visions différentes à l'intérieur même de l'Église primitive. Nos textes fondateurs sont eux-mêmes pluriels. Nous avons quatre évangiles qui parfois se contredisent. Mais c'est une chance pour le christianisme. Nous avons parfois la vision d'un christianisme monolithique sur lequel auraient poussé des branches hérétiques ou schismatiques qu'il aurait fallu couper les unes après les autres. La réalité est contraire. L'hérésie, elle, est première car le mot hérésie signifie choix. Les différents choix possibles, les différentes branches sont déjà dans les racines et ce n'est que petit à petit qu'un christianisme plus ou

moins unifié (ou uniformisé) émerge de ces polémiques avec les gnostiques ou avec les Cathares. La diversité est constitutive. Il faut creuser l'histoire et la géographie pour comprendre que l'identité chrétienne n'est pas monolithique; c'est un produit historique. À partir de là, on peut comprendre que le sens de la foi peut se déplacer. Et ne plus s'accrocher à des formulations géographiquement situées et historiquement datées peut nous permettre de nous approcher d'une foi non idolâtre. Parce que l'idolâtrie consiste à porter sa foi sur ce qui n'est pas Dieu, sur ce qui n'en est qu'une image.

ENTREVUE RÉALISÉE PAR JEAN-MARC BIRON



Sarah Arnal, *Le rôdeur*, 2006, encre de chine, crayon, aquarelle.

NOMINATION AU CCO

Karl Anthony Mansour a été nommé au poste de directeur exécutif du Centre canadien d'œcuménisme. Il succède à Stuart Brown, parti enseigner au Nigeria. Il exerce aussi la fonction de sous-diacre à l'église orthodoxe du Signe de la Théotokos, qui fait partie de l'Église orthodoxe en Amérique.

UNE CHEF ATTIKAMEK

Eva Ottawa, originaire de Manouane, dans la région de Lanaudière, est devenue la première femme à occuper le poste de grand chef et présidente du Conseil de la nation attikamek. Elle a obtenu 75 % des votes au deuxième tour de scrutin. Le taux de participation des membres de la communauté à cette élection a été de 50,9 %. Bachelière en sociologie et en droit, elle veut s'attarder notamment aux problèmes qui touchent les jeunes. Environ 60 % de la population attikamek est âgée de moins de 25 ans. La nation attikamek regroupe plus de 4500 membres appartenant à trois communautés : manouane, obedjiwan et weymontachie. Les Attikameks peuplent la partie supérieure de la vallée de la rivière Saint-Maurice, dans les régions de Lanaudière, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, entre les territoires innu, algonquin et cri.

ÉCOLOGIE JÉSUITE

Trois centres sociaux jésuites ont mis de l'avant des initiatives liées à l'écologie. En Zambie, un centre de formation agricole, Kasisi Agricultural Training Centre (KATC), soutient depuis trois ans la culture du coton biologique, aidant les petits fermiers à le cultiver et à chercher des marchés. Au Canada, Ecology Project, du Centre social jésuite pour la foi et la justice, est situé sur une ferme biologique de 600 acres dans le sud de l'Ontario. Lieu de retraites, de réflexions et de prises de parole publiques, il s'inscrit dans une démarche reliant les exercices spirituels ignatiens à l'écologie et à l'environnement. Enfin, en Australie, le travail de Uniya vise à étudier les impacts sociaux des changements climatiques sur les populations les plus pauvres d'Australie, d'Asie du Sud-Est et du Pacifique.

MÉDICAMENT OGM

En août dernier, l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments (EMA) s'est déclarée favorable à la commercialisation du premier médicament transgénique : Atryn, produit par la société américaine GTC Biotherapeutics. En février 2006, l'agence avait une première fois refusé l'autorisation de mise en marché estimant qu'il n'avait pas été testé auprès d'un assez grand nombre de patients. L'acceptation s'accompagne d'ailleurs d'une recommandation de surveillance des patients qui suivront le traitement. La décision de la Commission européenne d'autoriser Atryn apparaît comme une forme de soutien à ce type de recherche. Depuis le mois d'août, la cote de GTC Biotherapeutics a fait un bond à la Bourse de New York.

LIBERTÉ BIRMANE

Su Su Nway de la Birmanie est la lauréate du prix John-Humphrey pour la liberté de 2006. Elle avait suscité l'admiration par ses efforts pour faire traduire en justice les représentants de la junte qui l'avaient forcée, elle et d'autres villageois, à réparer une route sans être rémunérés. En 2005, un juge avait condamné le président et un représentant du village à huit mois de prison. Il s'agissait du tout premier verdict prononcé contre le travail forcé imposé depuis longtemps par le régime militaire. Peu après cette victoire, Su Su Nway était accusée de diffamation puis condamnée à 18 mois d'emprisonnement. Elle a été libérée, le 6 juin dernier sous l'effet de la pression internationale, après neuf mois d'incarcération. Ce prix vise à souligner la contribution de Su Su Nway à la promotion des droits de la personne et du développement démocratique.

FEMME ET ISLAM

La Canadienne Ingrid Mattson a été élue présidente de Islamic Society of North America (ISNA), la plus importante association musulmane d'Amérique du Nord. De famille catholique, elle s'est convertie à l'islam en 1987. Après des études en philosophie, elle complète un doctorat en études islamiques. En tant que femme et convertie à l'islam, elle croit que sa perspective unique et son élection envoient un message clair. Celui qui stipule qu'une union et une coexistence sont possibles et sont prioritaires avec cette religion sur laquelle on tire à boulets rouges depuis plusieurs années.



Le cœur double de Lord Durham

JEAN-MARC DESGENT

Ici, ça ne peut être que mourir...
Déjà, les lits sont creusés,
les oreillers de fortune sont énergumènes, mais confortables;
soyons sans crainte, il n'y aura pas de soulèvement.
Ici, pas de massacre ou d'Histoire,
mais des dortoirs, le grand sommeil.
On commence par s'endormir la langue de soi
ou par se pencher au-dessus de son continent perdu,
la grande faille, la belle survivance, la grande schize
(c'est le mieux qu'on a pu s'inventer).

Les corps affaiblis, ceux que je traverse ou ceux qui me croisent,
les obscurcis dans les mots,
dans la cage avec sourires d'objets fêlés,
avec maladies répandues dans ma chair à balles perdues,
s'écroulent sur moi, réceptacle obligé
des ouvrières, des travailleurs de rue.
Partout, les tordus du silence,
les lits à barreaux pour enfants agités,
partout, les aphasiques dans ma poitrine d'homme du mal,
partout, les dyslexiques, les pleines coupures du sens ou du souffle.
Mon bout d'âme suffit à envelopper nos restes d'existence :
friandises, si l'on veut, offertes à notre disparition très personnelle.
On pense dans la peur ou sans l'être... C'est plus simple!



Ta chair, ma chair, sont des amateurs de destruction :
les violences répétées, c'est ça aussi l'éternité!

Les langues de nous en chacun
ressemblent à un barillet à vider dans la tête dure de quelqu'un
qui n'a pas eu le temps de se réfugier dans l'image des choses :
les maxillaires sont brisés, plus une seule parole,
la tempe gauche est défoncée, vraiment, plus une seule idée,
on traîne son sang sur le corps du monde
(il faudra tout nettoyer à l'eau savonneuse avant le retour du réel
ou du ciel qui nous a sauvés si souvent),
il y a moins d'innocence qui dure une minute,
il fait vingt sous zéro pour figer la mémoire nationale...
Faire sa simple vie, c'est démesuré!

L'ennui, moi, pas l'autre, le pseudonyme,
ce sont nos visages frappés à coups de *ball and chain*
en plein désœuvrement de la pensée :
je suis dans ce deuil même si je ne suis pas encore vécu...

À genoux (c'est une habitude vite qu'on prend),
J'imagine d'innies glissades sur la neige,
des patinoires dans l'enfance plus longues que mes yeux,
des beautés de soleil hivernal dans mes effondrements de chants...
Ça surgit des jours du souvenir pour me faire le petit mort.



René Lavoie, *Mon cœur bascule*. Photographies n/b, 2006



SITES INTERNET

COMMUNAUTÉ DES MUSULMANS

<WWW.UMMA.COM>
<WWW.IMARABE.ORG>

Le site oumma.com a été créé en septembre 1999 par un collectif indépendant de musulmans d'islamités et d'appartenances nationales diverses, avec une mission tripartite, à savoir culturelle, civique et informative.

Ce faisant, en plus des livres cités dans les archives, le site propose – sous



forme de résumés critiques – les derniers livres publiés à propos de l'islam ou de sujets d'intérêt pour la communauté musulmane en général – celle vivant en France en particulier. Ainsi, par exemple, on suggère indifféremment, l'un à la suite de l'autre, des livres aussi variés que l'ouvrage collectif *Culture post-coloniale*, qui examine la problématique du racisme post-colonial en France, et *La vie du Prophète* de Tariq Ramadan, qui relate la vie de Muhammad (Mahomet) dans le but de réfuter les préjugés réducteurs qui pèsent sur ce messager et sur l'islam. De surcroît, un forum de discussion accompagne chacun de ces résumés critiques, permettant aux navigateurs du site d'apporter leur appréciation des livres et d'engager un échange sur leurs thématiques.

Oumma.com

De façon similaire, le site propose aussi des films et documentaires qui abordent une des facettes de l'islam ou un sujet jugé pertinent pour la communauté musulmane, accompagné de renseignements sur le film. Par exemple, l'ouverture des archives publiques militaires couvrant la guerre d'Algérie, en 1992, a permis, entre autres, la réalisation des *Indigènes* de Rachid Bouchareb, film historique sur le colonialisme. Aussi apprend-t-on que *Al-Ghazâlî, l'alchimiste du bonheur*, documentaire du réalisateur Ovidio Salazar, retrace la trajectoire mystique d'Al-Ghazâlî, grande figure spirituelle de l'islam.

Enfin, la mission culturelle du site s'étend aux expositions portant sur l'art des « terres » de l'islam. On y apprend que le Qatar, par exemple, a prêté au Louvre quarante-deux chefs-d'œuvre de l'art islamique, couvrant trois continents et treize siècles, du VII^e au XIX^e.

En plus des informations culturelles, le site couvre les sujets d'actualité de la sphère politique française, mais aussi de la scène internationale, qui touchent les musulmans. Ce

faisant, sur le plan national français, sont examinés, entre autres, l'instrumentalisation de l'immigration par Jean-Marie Le Pen, leader de la mouvance d'extrême droite, le projet de loi CESEDA relatif à l'immigration et le harcèlement que subissent certains employés musulmans de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Tandis que sur le plan international, sont examinés, parmi d'autres, la guerre contre le terrorisme qui cible presque exclusivement des arabes et des musulmans et les paroles controversées du Pape qui rappellent la nécessité d'un dialogue entre cultures et religions.

Avec toutes ces informations, on croirait que le site vient à bout de sa mission informative; mais il n'en est rien. Une rubrique supplémentaire, et non la moindre, est dédiée exclusivement aux débats portant sur l'islam face à la modernité. On y examine des sujets contemporains fort pertinents. Ainsi, par exemple, le débat sur l'interprétation des textes sacrés concernant l'habileté des femmes à diriger la prière. De façon similaire, une rubrique vise spécialement à renseigner les croyants sur divers aspects du culte, tout comme une autre leur propose des hyperliens les guidant vers des lieux d'intérêt tels que les pâtisseries orientales, les fournisseurs de viande

la rédaction

redaction@oumma.com

"Ce que je crois..." : le dernier livre de Tariq Ramadan
mercredi 25 février 2004 par la rédaction

"L'odyssée de la Complexité" de Réda Benkrane
jeudi 2 octobre 2003 par la rédaction

Racisme Exclusion Rejet Démagogie.
samedi 17 juillet 2004 par la rédaction

Aidkoum Moubarak ! (bonne fête)
dimanche 1er février 2004 par la rédaction

Appel pour la reprogrammation immédiate de « Jéni »
jeudi 15 mai 2003 par la rédaction

Attaque du site Oumma.com par des pirates inform.
mercredi 18 octobre 2000 par la rédaction

Attentat contre une salle de prière musulmane en f
jeudi 25 novembre 2004 par la rédaction

Attentats aux USA
mercredi 12 septembre 2001 par la rédaction

Charte du forum Oumma.com
jeudi 26 mars 2001 par la rédaction

Communiqué de presse du Secrétariat d'état à l
samedi 7 février 2001 par la rédaction

Contacteur Oumma.com
mardi 9 juillet 2002 par la rédaction

Décès de l'anthropologue Abdelhalim Jean-L
vendredi 7 janvier 2003 par la rédaction

Décès du Cheikh Ahmad Kufitro
jeudi 2 septembre 2004 par la rédaction

Décès du grand intellectuel Edward W. Said
jeudi 25 septembre 2001 par la rédaction

Des intellectuels piégés par une propagand
vendredi 19 mars 2004 par la rédaction

Entretien avec Eric Macé : « Le féminisme
mercredi 8 décembre 2004 par la rédaction

Entretien avec Olfa Lamloum : « Al-Jazir
populaire des régimes arabes en place »
mardi 23 novembre 2004 par la rédaction

Gare aux manipulations !
vendredi 13 octobre 2002 par la rédaction

Haïte aux amalgames !
jeudi 11 février 2002 par la rédaction

L'éclosion de l'islam
mardi 8 février 2005 par la rédaction

Lâche attaque américaine contre l'Irak
jeudi 26 mars 2003 par la rédaction

Le Livre des Prénoms arabes (par Eric Younés et Néfissa Geoffroy)
jeudi 5 octobre 2000 par la rédaction

Le Parfum de notre terre
jeudi 13 mai 2003 par la rédaction

Le sionisme réexpliqué à nos pote
lundi 1er mars 2004 par la rédaction

Le site Oumma.com victime d'attaques pirates de grande envergure
dimanche 10 juin 2002 par la rédaction

Le site Oumma.com vu par les médias
mercredi 31 janvier 2001 par la rédaction

Le site Oumma.com vu par les médias nationaux et internationaux
mardi 9 juillet 2003 par la rédaction

Les Nouveaux Penseurs de l'Islam
mardi 3 février 2004 par la rédaction

Les objectifs politiques et économiques de la guerre en Irak
lundi 17 février 2003 par la rédaction

L'Islam Intérieur, passion et désenchantement
mercredi 20 septembre 2000 par la rédaction

Manifestation de soutien à la Palestine à Paris
mardi 17 octobre 2000 par la rédaction

Manifestons notre solidarité avec les musulmans de Nice devant les propos scandaleux de
Jacques Peyrat, sénateur-maire de cette ville
mercredi 13 septembre 2000 par la rédaction

Mosquées incendiées à Annecy
vendredi 8 mars 2004 par la rédaction

Mystérieuse équipée contre trois mosquées
mercredi 22 janvier 2003 par la rédaction

Non à l'antisémitisme
dimanche 18 novembre 2003 par la rédaction

Oumma.com à l'honneur dans le magazine VSD !
samedi 22 décembre 2000 par la rédaction

Pays d'Irak

Halal et, bien entendu, les librairies musulmanes.

Le site oumma.com réussit sa mission qui consiste à faire circuler l'information sur la vie culturelle des musulmans dans le monde francophone, à organiser des débats sur la représentation de l'islam dans cet espace géopolitique et à mener le dialogue avec les autres cultures et religions.

Toutefois, pour le navigateur qui voudrait savoir s'il est possible de réduire les représentations négatives qui pèsent sur les arabes et les musulmans de France et d'ailleurs sans recourir à la valorisation de la religion, le site de l'Institut du monde arabe offre cette ressource: <www.imarabe.org>. En effet, en retraçant l'apport de la civilisation arabo-musulmane aux connaissances humaines, aussi bien dans le passé que de nos jours, ce site brise les préjugés réducteurs qui pèsent sur l'islam et la civilisation arabe.

OSIRE GLACIER

DVD

UN MONDE NE SUFFIT PAS

RÉALISATION : EDWARD J. SIEBERT
PRODUCTION : LOYOLA PRODUCTIONS
DISTRIBUTION : JESCOM
ÉTATS-UNIS, 2005, 24 MIN.

L'année 2006 revêt un caractère spécial pour la famille ignatienne. Elle marque en effet, le 450^e anniversaire du décès d'Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, ainsi que le 500^e anniversaire de la naissance de deux membres du premier groupe de jésuites, soit François Xavier et Pierre Favre. Ces trois



compagnons furent colocataires à Paris dans les années 1530 lors de leurs études universitaires. Les deux premiers furent canonisés et Favre fut béatifié.

Le DVD *Un monde ne suffit pas* a été produit par la Compagnie de Jésus, dans le cadre de ces fêtes ignatienues. S'y développent en parallèle, des éléments de la vie parisienne des trois premiers compagnons et une évocation de la Compagnie de Jésus actuelle. Présenter les jésuites en 24 minutes représente tout un défi, d'autant plus que le narrateur constate au tout début du DVD: «Ça n'a jamais été facile pour les jésuites de se mettre d'accord sur quoi que ce soit, même sur ce que nous sommes.» Quelqu'un qui chercherait une analyse fine du travail des jésuites sera déçu. Le DVD est plutôt un panorama mondial de la Compagnie actuelle ainsi que l'évocation des prémisses de cet ordre religieux. On y mentionne aussi certains éléments de la spiritualité ignatienne.

Les grands thèmes de la Compagnie de Jésus sont évoqués: inculturation,

option foi et justice et ses martyrs, accompagnement spirituel, éducation, science et foi. On y présente quelques paradoxes de la vie des jésuites: richesse contre pauvreté, humilité et recherche de l'excellence, action et contemplation, enfin, confiance en Dieu et en l'agir humain. On y voit quelques images fortes, dont les cadavres de jésuites assassinés pour leur engagement au nom de la justice. Notons la qualité des images et de la musique originale. Le montage est alerte. L'intérêt de ce document réside dans le fait qu'il représente un album de famille et qu'il évoque quelques éléments



ments de la spiritualité ignatienne et jésuite. Il peut agréablement servir d'amorce pour une discussion sur la vocation jésuite. Le DVD est d'ailleurs accompagné d'un guide d'animation. Il peut ainsi être utile aux nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices des œuvres jésuites, ainsi qu'aux parents et amis.

Le DVD est aussi accompagné d'un disque audio contenant de la musique originale. On y retrouve, en versions anglaise et espagnole, une chanson pour chacun des trois premiers compagnons. Une des chansons est l'œuvre d'un musicien jésuite. Les chants sont beaux et invitent à la prière.

BERNARD HUDON

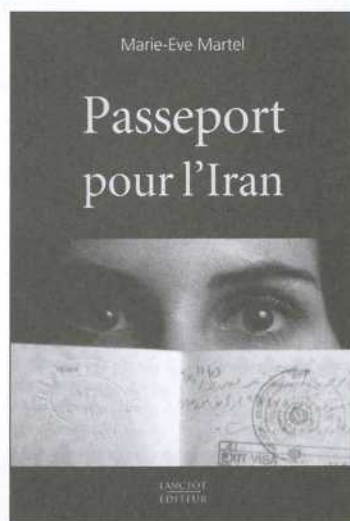




UNE QUÉBÉCOISE EN IRAN

Marie-Ève Martel
PASSEPORT POUR L'IRAN
 Montréal, Lanctôt, 2006, 280 p.

Avec l'Irak et la Corée du Nord, l'Iran figure sur la courte liste de «l'axe du mal» selon l'administration Bush. Il est vrai que l'élection à la présidence de l'ultraconservateur Ahmadi-néjad, en juin 2005, n'a rien fait pour rassurer. L'homme des mollahs, en effet, s'amuse à jeter de l'huile sur le feu en niant l'holocauste et en jouant les boutefeux nucléaires. On peut se demander, toutefois, dans quelle me-



sure il incarne le vrai visage de ce pays à l'histoire riche et complexe.

Jeune journaliste québécoise animée par un puissant désir de dépaysement, Marie-Ève Martel a parcouru l'Iran, seule, à l'hiver 2003. Dans *Passeport pour l'Iran*, qu'elle présente comme un «récit d'aventures», elle partage avec nous le fruit de son audacieuse expérience.

L'information, ici, ne manque pas, même si elle est trop souvent noyée dans de longues et redondantes descriptions de lieux et anecdotes plutôt accessoires. On veut bien qu'un récit d'aventures ne soit pas un reportage, mais l'insistance sur les pépins et les états d'âme du «je-me-moi» allonge

inutilement le propos et finit par détourner de l'essentiel. Plus ramassé, donc, cet ouvrage aurait gagné en force d'évocation.

Il demeure, cela dit, instructif et intéressant. L'Iran qu'il nous offre est surtout celui des jeunes de la société civile – «plus des deux tiers des Iraniens ont moins de trente ans», fait remarquer l'auteure au passage. Accueillants, enthousiastes et animés par un fort désir de changement, les interlocuteurs de la journaliste, qui se présente en simple voyageuse, professent sans cesse leur attachement à la culture iranienne, mais ils expriment surtout leur espoir d'aller à l'étranger, «de préférence au Canada, en Angleterre ou aux États-Unis». Bons musulmans dociles en public – la surveillance permanente assurée par les *bassidji*, ces miliciens révolutionnaires, l'impose –, ils s'éclatent à l'occidentale en privé. Les jeunes Iraniennes, d'ailleurs, seraient friandes de chirurgie plastique pour le nez, et la lingerie fine est facilement accessible dans certains bazars.

Si elle ne manque pas de noter que l'Iran fait la vie dure aux dissidents qui osent militer en faveur d'une démocratisation, Marie-Ève Martel insiste surtout sur le «climat de détente qui s'est installé au cours des dernières années» (c'était, rappelons-le, avant Ahmadi-néjad) et sur le sentiment de sécurité qu'elle ressent en ce pays.

Elle évoque, bien sûr, la ségrégation sexuelle qui règne partout en Iran, les inconvénients – mais aussi les avantages – du voile qu'elle se fait un devoir de porter, la grandeur de la culture perse et l'intensité de la foi chiite. Elle aime les Iraniens, leur culture et elle leur rend ici un bel hommage. À l'heure, toutefois, d'aborder la face la plus sombre de cet univers – la tentation islamiste, la dérive antisémite –, elle se fait trop discrète et superficielle, comme si la journaliste avait eu peur de gâcher le plaisir de la voyageuse.

LOUIS CORNELLIER

SURVOL PASSIONNANT

Philippe Chalmin
LE SIÈCLE DE TOUTES LES ESPÉRANCES?
 Paris, Éditions Belin, 2005, 125 p.

Peu de mots suffiront pour suggérer fortement la lecture de ce tout petit livre! En 125 courtes pages, l'auteur brosse un tableau saisissant des XX^e et XXI^e siècles, vus dans la perspective de «l'histoire longue», celle qui s'attache moins aux événements et aux personnes, souvent anecdotiques à l'échelle de l'histoire humaine et planétaire, qu'aux courants de fond qui s'expriment.

Difficile, pour la plupart d'entre nous, de prendre le recul et d'avoir l'éventail de connaissances nécessaire pour ramener ainsi à l'essentiel, de manière aussi succincte et vulgarisée, les enjeux majeurs qui ont marqué l'histoire planétaire depuis la première révolution industrielle, avec un accent particulier sur les transformations en cours (les quinze dernières années, depuis l'effondrement du Bloc de l'Est) afin de tenter d'esquisser les principaux défis du siècle qui commence. Pourtant, c'est ce qu'arrive à faire, avec brio, l'historien et économiste Philippe Chalmin.

S'excusant à l'avance, dans son post-scriptum, du résultat forcément partiel et limité d'une telle entreprise, il présente son ouvrage comme une «réflexion à plume ouverte». Nous ne saurions lui être trop reconnaissant d'avoir pris ce risque, comme tout effort de synthèse et encore plus, de prospective. Après avoir proposé des «lectures libres», autour de quatre axes principaux du siècle passé, il note les «accélération» qui ont marqué l'histoire récente avant de proposer trois «certitudes» quant au siècle qui commence: neuf milliards d'hommes, fins et faims du monde, et «ménager» la planète.

La seconde moitié du livre, consacrée au futur, s'articule autour de

quatre grandes interrogations: le «vieux monde» a-t-il un avenir? Le décollage des pays émergents (Chine, Inde, et plusieurs autres à une autre échelle) va-t-il se poursuivre? Quels espoirs pour les pays les plus pauvres? Et comment organiser la planète? Interrogations, certes, puisqu'il s'agit de prédire un avenir sujet à bien des aléas, mais interrogations qui n'excluent aucunement les affirmations, les hypothèses et les directions souhaitables.

L'auteur ne cache pas son estime pour les mécanismes du marché et sa confiance dans les progrès de la connaissance et des technologies. On peut différer d'opinion sur certains points, et l'auteur ne se prive pas de nous y inviter. Pourtant, son fond optimiste ne minimise aucunement les défis nombreux et très considérables que les humains auront à relever au cours des prochaines décennies, sans garantie de succès. Et au-delà des défis économiques ou politiques qui nous attendent, l'auteur imagine mal comment un «projet pour le XXI^e siècle» pourra s'élaborer en dehors d'une dimension spirituelle (dégagée pour lui des carcans religieux qui l'ont trop souvent emprisonnée ou confisquée), «cette petite flamme de l'homme [...] qui est tout simplement l'amour du prochain» (p.122).



J'ai rarement lu autant d'idées larges et stimulantes, appuyées sur autant de données multiples, factuelles et planétaires, dans une lecture aussi facile et dans un texte aussi bref. Chapeau!

DOMINIQUE BOISVERT

À LA REDÉCOUVERTE DE WEBER

Isabelle Kalinowski
MAX WEBER: LA SCIENCE, PROFESSION ET VOCATION SUIVI DE LEÇONS WÉBÉRIENNES SUR LA SCIENCE ET LA PROPAGANDE
Marseille, Agone, 2005, 300 p.

Avec cet ouvrage, la philosophe Isabelle Kalinowski nous propose deux livres en un: d'abord, une nouvelle traduction d'une conférence prononcée en 1917 par Max Weber sur «le métier et la vocation de savant», puis un commentaire sous forme d'essai. Celui-ci comporte à lui seul cinq chapitres, dont les thèmes vont de la sociologie de la «vocation» savante à la soumission de l'université à l'organisation capitaliste du travail. Le texte de Weber sur la science est, selon Isabelle Kalinowski, le testament d'un homme qui fut tout à la fois un extrémiste de l'exigence scientifique et un critique radical du savoir dans son usage le plus commun, celui du détournement de l'autorité de la connaissance à des fins de justification de l'ordre établi. Ce texte est habituellement réuni avec celui d'une autre conférence que Weber a prononcée en 1919 sur «le métier et la vocation d'homme politique». Ils furent traduits pour la première fois en français en 1959 par Julien Freund et publiés ensemble sous le titre *Le savant et le politique* avec une introduction de Raymond Aron, marquant le début de la réception de Weber en France.

De nouvelles traductions se justifient aujourd'hui par une connaissance plus précise de l'auteur de *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Mais dans le cas présent, il y a plus: la thèse développée dans l'essai a une visée polémique. En effet, il n'est plus possible de réduire la conférence de Weber au plaidoyer d'un mandarin choqué, vitupérant contre les excès de jeunes révolutionnaires au nom d'une

science «neutre», comme Aron a eu tendance à le faire, selon Isabelle Kalinowski, dans le but de s'opposer aux intellectuels marxistes. La question posée par Weber serait plutôt la suivante: comment les intellectuels peuvent-ils tout simplement survivre



dans le système capitaliste? Le propos d'Isabelle Kalinowski rejoint sur ce point le nouveau consensus qui prévaut maintenant dans la sociologie française, à savoir que parmi les obstacles qui ont conjugué leurs effets pour rendre longue et difficile la réception de Weber en France, il fallait rompre avec le clivage opposant la gauche et la droite en sociologie, et notamment renoncer à faire de Max Weber, un anti-Marx.

La situation de transmission que Weber a en tête dans sa conférence est très concrète: c'est la situation d'enseignement, classiquement décrite et soumise à l'impératif de «neutralité axiologique» (qu'Isabelle Kalinowski préfère traduire par «non-imposition des valeurs», et ce, pour des raisons qu'elle explique dans son commentaire). La conférence sur la science est un appel adressé aux professeurs d'université pour qu'ils n'abusent pas, dans l'exercice de leur métier d'enseignant, de l'autorité que leur confère



leur position. De ce point de vue, on trouvera dans l'ouvrage d'Isabelle Kalinowski une riche matière à réflexion.

PIERRE GENDRON

LES FEMMES ET LA GUERRE

Jean-Sébastien Rioux
et Julie Gagné (dirs)

**FEMMES ET CONFLITS ARMÉS –
RÉALITÉS, LEÇONS ET
AVANCEMENT DES POLITIQUES**

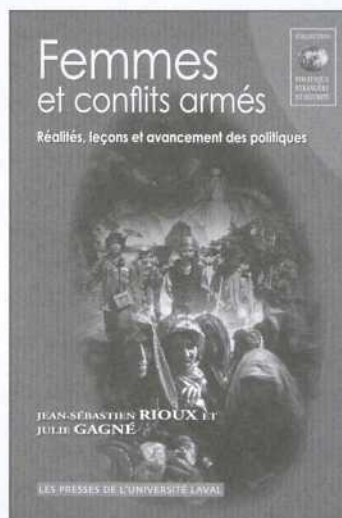
Sainte-Foy, Presses de l'Université
Laval, 2005, 257 p.

Les hommes font la guerre. Les femmes en sont les victimes passives, les spectatrices impuissantes. Ces lieux communs représentent une part seulement de la réalité. *Femmes et conflits armés* permet de découvrir les multiples fonctions assumées par les femmes dans les sociétés ravagées par la guerre, au cours des dernières décennies. Les auteurs s'intéressent particulièrement à l'ex-Yougoslavie, au Nicaragua, à la Palestine, à l'Afghanistan, à la Sierra Leone et au Rwanda.

Selon la coutume machiste millénaire, les femmes sont enlevées, violées, mises enceintes et maltraitées au cours des hostilités. Elles symbolisent la richesse et l'honneur; elles représentent la nation et l'avenir du peuple ennemi. Plusieurs auteurs rapportent d'effroyables exemples de sévices. Pourtant, le droit et les politiques internationales, notamment la résolution 1325 des Nations unies, imposent la protection des non-belligérants et interdisent la maltraitance. Ces normes sont bafouées, souvent en toute impunité.

Toutefois, plusieurs auteurs font ressortir le rôle actif des femmes, notamment celui de combattante. Certaines s'engagent volontairement dans l'armée. D'autres y sont incorporées de

force et obligées d'aller au feu. On rapporte le cas des milliers de jeunes femmes de Sierra Leone, enlevées par l'armée, mariées de force aux soldats, et tenues de participer aux combats tout en s'occupant de la maison, des enfants, du camp. Dans les guérillas, les femmes se voient confier certains attentats terroristes parce qu'elles suscitent peu de méfiance. Elles ont participé en grand nombre aux guerres de libération, notamment celles des peuples afghan et palestinien. À l'instar des hommes, elles commettent des actes de violence démente, comme au Rwanda. D'autre part, les auteurs insistent aussi sur l'importance du travail des non combattantes dont dépend la survie de la société. En tenant la place



des hommes dans l'économie, elles assurent la production agricole, le fonctionnement de l'industrie et des services. Bien souvent, elles militent aussi pour la paix et dénoncent les exactions des belligérants.

L'après-guerre représente un moment crucial pour les femmes. Veuves, chargées de famille, spoliées de leurs biens, plusieurs tombent dans la misère ou se retrouvent sous la tutelle paternelle. Victimes d'enlèvement ou de viol, mères d'enfants illégitimes, elles encourent l'opprobre et l'exclusion. Les emplois rétribués sont repris par les soldats démobilisés. Les anciennes combattantes souffrent de traumatismes physiques et psycho-

logiques qui nécessitent des soins. Malheureusement, l'aide gouvernementale et internationale est généralement absente ou insuffisante.

À cause de leur faible statut social, les femmes se retrouvent exclues de la négociation des accords de paix. Leur participation à la reconstruction de la société civile et au maintien de la paix demeure négligeable. Toutefois, dans certains pays, à la faveur des changements qui marquent l'après-guerre, elles revendiquent et obtiennent la reconnaissance de droits civiques et politiques. Elles accèdent à des fonctions professionnelles ou sociales, précédemment interdites. Leur voix peut enfin se faire entendre dans la sphère publique. Plusieurs auteurs soulignent l'importance de l'intervention des ONG canadiennes, à cette étape charnière. Certains programmes facilitent l'indépendance et l'autonomie des femmes de milieu modeste. Alphabétisation, apprentissage d'un métier, travail rémunéré, propriété de la terre et des moyens de travail représentent les voies privilégiées. D'autres programmes soutiennent les associations féminines, engagées dans des projets de réconciliation et de consolidation de la paix.

Femmes et conflits armés est l'œuvre de onze auteurs associés à des universités, des organisations internationales et des ONG. Ce livre est une mine de renseignements sur un sujet important, rarement exploré. Toutefois, les auteurs se bornent à décrire les faits, sans les resituer dans une problématique théorique ou comparatiste. L'excellent article de Nadine Puechguirbal fait exception. Les multiples redondances dans l'ensemble des chapitres peuvent paraître inévitables. Par contre, les coquilles en grand nombre sont indignes d'une maison d'édition universitaire.

NICOLE LAURIN

Prochain numéro

Le numéro de janvier de la revue *Relations* sera disponible en kiosques et en librairies dès le 10 janvier. Profitez-en pour le réserver. Il comprendra notamment :

- un dossier sur le vieillissement : d'une part, les personnes âgées sont perçues comme une charge sociale, même si nombre d'entre elles sont actives et autonomes et, d'autre part, de grands moyens sont utilisés afin d'allonger la vie – parfois sans se soucier du bien-être de ces personnes;
- une controverse sur la syndicalisation de l'assistantat;
- une analyse de la situation au Niger;
- un regard sur la communauté sikhe du Québec;
- la suite de la chronique littéraire de Jean-Marc Desgent, illustrée par le photographe René Lavoie;
- les œuvres de notre artiste invitée, Claire Beaugrand-Champagne.



Claire Beaugrand-Champagne, Mme Meunier

Recevez par courriel, peu avant sa parution, le sommaire détaillé du numéro en vous inscrivant à la liste d'envoi. Pour ce faire, écrivez votre adresse au lieu indiqué sur la page d'accueil de notre site Internet : www.revuerelations.qc.ca.

Relations

société politique religion

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES

4,95 \$ PLUS TAXES

ABONNEZ-VOUS...

Un an : 35 \$ Deux ans : 65 \$

À l'étranger (un an) : 45 \$

Étudiant : 25 \$ (sur justificatif)

Abonnement de soutien : 100 \$

par téléphone : (514) 387-2541

par télécopieur : (514) 387-0206

par courriel : relations@cjf.qc.ca

par la poste :

Relations

Ginette Thibault

25, rue Jarry Ouest

Montréal (Québec) H2P 1S6

www.revuerelations.qc.ca

Oui, je désire un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Je désire également envoyer un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$ à la personne suivante :

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Montant total : _____ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*) ☐
ou par Visa ☐

NUMÉRO DE LA CARTE _____

EXPIRATION _____ SIGNATURE _____

Q. .

On n'est jamais trop curieux.

www.ledevoir.com